

L'écho du Sup

Le journal de la CGT FERC Sup

Numéro 7 - Février 2025

GROS PLAN

Syndicat
CGT FERC Sup de l'université
de La Rochelle

SOCIÉTÉ

La loi immigration
et ses conséquences dans
l'enseignement supérieur
et la recherche

TRIBUNE LIBRE

De l'usage numérique
au sein de la CGT...
et de nos syndicats...

Dossier

Enseignement supérieur privé



L'écho du Sup

Quadrimestriel de la CGT FERC Sup

263 rue de Paris
Case 544
93515 Montreuil Cedex

Téléphone +33 155 82 76 28

Courriel ferc-sup@ferc.cgt.fr

Site <https://cgt.fercsup.net/>

Directeur de publication

Jean-Marc NICOLAS

Rédaction et relecture

Frédérique BEY
Fabio CIONI
Thomas DEGHAYE
Olivier DRIGET
Alexandre KORBER
Éric LAUGEROTTE
Vincent MARTIN
Françoise MOREL-DEVILLE
Jean-Marc NICOLAS
François POUPET
Amandine RENAULT
Christine ROQUET

Conception et coordination éditoriale

Frédérique BEY
Olivier DRIGET

Direction artistique et mise en page

Olivier DRIGET

Crédit photo couverture

@ Alex KORBER

ISSN version numérique : 2826-4185

ISSN version imprimée : 0223-3312

Impression

Rivet Presse Edition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87280 Limoges



Cher·es camarades,

La menace de privatisation des services publics n'est jamais à prendre à la légère. La privatisation, en une vingtaine d'années, de l'administration des Postes et Télécommunication reste l'archétype du processus violent et purement idéologique mis en œuvre par le pouvoir politique pour répondre aux injonctions du capital, contre l'intérêt des citoyens (dégradation du service) et des travailleur·ses (dégradation du statut, des salaires et des conditions de travail), dans le seul intérêt de la rente.

Le pont d'or fait par Macron et ses gouvernements successifs à l'enseignement supérieur privé illustre, par ses excès, l'inquiétude des néo-libéraux et des néo-conservateurs face à la colère grandissante. D'où cette frénésie à démanteler le service public d'éducation nationale en commençant par sa branche la plus rentable, à savoir l'enseignement supérieur. Cette volonté n'est pas nouvelle, elle a jusqu'ici été grandement freinée par les mobilisations et par une opinion publique hostile. Aujourd'hui, l'ampleur de l'attaque doit être mieux connue pour que la lutte s'amplifie, c'est pourquoi le dossier central de ce septième numéro de l'Écho du Sup est consacré à l'enseignement supérieur privé.

Si les salarié·es doivent se former pour avoir la « science de leur malheur », ça n'est pas par masochisme, mais pour nourrir la colère et construire l'action. A l'heure du délitement du macronisme, de l'épuisement du capitalisme et de l'omniprésence de la menace fasciste, il ne s'agit pas de céder au désespoir ou au renoncement, mais bien au contraire de se mobiliser et de mobiliser, partout, nos collègues. « L'heure décisive a sonné. Soyons prêts. Sachons disputer aux bandes réactionnaires et liberticides la rue, la rue glorieuse, la rue des revendications énergiques, la rue des barricades et des révolutions ». (Octave Mirbeau)

En vous souhaitant à toutes et tous une belle, joyeuse et combative année 2025,

Fraternellement,

Jean-Marc Nicolas,

Secrétaire général de la CGT FERC Sup

01 | L'édito

04 | **En gros plan**
Le syndicat CGT FERC Sup de l'université de La Rochelle

06 | **L'Entretien**
Avec Patrick Vassort, «l'effet post-JPO»

08 | **Société**
La loi immigration et ses conséquences dans l'ESR

10 | **Conseil national de l'Union**
Le CNU en mode «éducation populaire»

12

Le dossier

L'enseignement supérieur privé

- Historique - Le rôle de l'État et la bataille culturelle
- Un enseignement « libre » ?
- L'enseignement sup privé non lucratif / et privé lucratif : l'explosion
- L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : l'open bar !
- L'offensive de l'enseignement supérieur privé
- Point de vue d'une camarade sociologue sur l'enseignement supérieur privé
- Institut Catholique d'Études Supérieures, De Villiers for ever ?
- Les subventions publiques doivent aller aux établissements publics de l'enseignement supérieur !
- Enseignement supérieur privé : quelles conséquences sur les étudiant·es ?
- Le SNPEFP-CGT : Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés
- La financiarisation de l'enseignement supérieur privé
- L'enseignement supérieur privé vu du CNESER

40 | **La tribune libre**
De l'usage numérique au sein de la CGT...et de nos syndicats.....

42 | **C'est à lire**
Contre-atlas de l'Intelligence artificielle : Les coûts politiques, sociaux et environnementaux de l'IA

Gros plan sur un syndicat :

Le syndicat CGT FERC Sup de La Rochelle a du vent dans les voiles et prend son envol

Rencontre avec

Guillaume Delalieux

Co-secrétaire du syndicat de La Rochelle

Peux-tu nous présenter la Rochelle Université ?

C'est une université à taille humaine, née dans les années 90. Environ 8 500 étudiant-es, 1 000 personnels environ (moitié BIATSS, moitié enseignant-es, enseignant-es-chercheur-euses).

3 composantes :

- Pôle Licences Collegium
- Institut Littoral Urbain Durable et Intelligent
- Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Qu'est-ce qui vous a poussés à créer ce nouveau syndicat ?

Un certain nombre de collègues rochelais ont vécu une situation de souffrance au travail, voire de harcèlement, sans être protégés par leur hiérarchie, dans un état d'isolement fort. La CGT n'était pas présente sur place, mais l'union, une fois contactée, les a accompagnés, défendus. Certain-es d'entre nous étaient syndiqués ailleurs, mais nous n'avons pas trouvé d'appui sur place au sein des syndicats

Le syndicat de l'université de La Rochelle était représenté par l'un de ses co-secrétaires au Conseil National de L'Union d'octobre 2024. Nous en avons profité pour l'interviewer sur la création de ce nouveau petit Poucet FERC Sup qui ne demande qu'à grandir...

existants, et l'activité syndicale à La Rochelle Université était léthargique.

Il y avait de la place pour un vrai syndicalisme de lutte et de revendication,

de défense des personnels. Nous avons envie d'une vraie dynamique sur place, de nous engager : le premier pas, en 2023/24, a été l'adhésion, puis la formation d'accueil CGT dispensée à La Rochelle. Et enfin, la



Le syndicat	
	
Co-secrétaires Berthevas Jean-Francois Delalieux Guillaume Hong Sora	Adresse CGT FERC Sup La Rochelle Université Union départementale CGT 17 119 Bis, Rue des Gonthières – 17140 LAGORD
Trésorière Chantraine-Braillon Cecile	bureau-larochelle@fercsup-cgt.net
Taille syndicat 	https://cgt.fercsup.net/syndicats/aquitaine-limousin-poitou-charentes/la-rochelle-universite/la-vie-syndicale-de-la-cgt-ferc-sup-la-rochelle-universite/



Photo : © Syndicats de l'Union CGT FERC Sup

création du syndicat : formalisation des statuts, constitution du bureau, puis dépôt en mairie... Nous avons été accompagnés pour cela par notre référent au Bureau national de l'Union, mais aussi par l'UD CGT 17.

- Accès à la reprographie
- Attribution d'outils numériques et de communication (ordinateur, téléphone)
- Accès à la liste mail des personnels dans le cadre des droits syndicaux.

Bref, nous syndiquer ne nous semblait pas suffisant : il fallait créer un syndicat CGT sur place, qui nous relie, qui nous unisse, qui nous permette de sortir de l'isolement.

Quelles sont les caractéristiques de ce syndicat ? Comment est-il structuré ?

Ce sont donc les tout-débuts de notre syndicat créé en juillet 2024. Nous sommes actuellement une dizaine de syndiqué·es. Avec une majorité d'enseignant·es en l'état : il va falloir équilibrer notre composition, syndiquer des BIATSS : nous sommes un syndicat intercatégoriel.

Nous avons un bureau à 4 : 3 co-secrétaires, une trésorière. Parité parfaite : deux hommes, deux femmes. Pas de commission exécutive. Une AG décisionnelle tous les ans et une AG/Congrès tous les trois ans.

Quelle est votre stratégie (action, déploiement) dans l'immédiat, et dans le long terme ?

Notre premier axe, c'est l'obtention des droits syndicaux liés à la création d'un syndicat :

- Local syndical

Nous avons donc rencontré la Présidence en septembre : nous sommes en passe d'obtenir ces moyens d'action. C'est lent, mais on y arrive ! Le premier message de notre syndicat vient d'être envoyé sur les listes des personnels. Et le local devrait nous être attribué bientôt.

Deuxième axe, celui de l'action de déploiement : dès que nous aurons finalisé les moyens syndicaux, nous comptons organiser notre première Heure d'Information Syndicale, précédée d'une tournée de services pour l'annoncer.

Troisième angle de notre stratégie : former, nous former. Avec le référent de l'union qui nous accompagne, nous avons placé une formation d'accueil à destination de nos nouveaux adhérent·es et des sympathisant·es, le 23 janvier 2025. La formation, c'est la base de l'action syndicale, et on y tient ! Le bureau a aussi besoin de se former : nous allons essayer de suivre un stage travail-santé de base à Nantes sur le premier semestre 2025, ainsi qu'une formation d'un jour à l'accompagnement syndical.

Nous avons renoncé à nous présenter aux élections des conseils centraux de cette fin d'année : nous ne sommes pas assez nombreux pour nous disperser dans des instances. Nous avons comme priorité les

élections professionnelles de 2026, pour les CSA et pour les FSSST.

C'est facile de créer un syndicat ? Et de le faire vivre ?

Non, cela demande de l'énergie ! Et du savoir-faire. Nous prenons nos marques dans le bureau, et il va falloir que chacun·e prenne sa place, acquière des compétences militantes (communication numérique, accueil des collègues, adhésions et trésorerie,...). Cette année, aucun camarade n'a de la décharge syndicale. Il faut que nous fassions « tourner le syndicat », tout en jouant avec nos contraintes professionnelles et privées. Mais le jeu en vaut la chandelle ! Unis, structurés, on peut créer un rapport de force...et ne pas se laisser faire par nos « patrons » !

L'établissement

Communauté

7 980 étudiant·es
1 030 personnels

Implantation

L'université de La Rochelle est une université française publique pluridisciplinaire de près de 8000 étudiant·es. Fondée en 1993 dans le cadre des universités nouvelles, son campus est située dans le quartier des Minimes à La Rochelle, en Charente-Maritime. Second pôle universitaire de l'académie de Poitiers, elle a accédé aux « compétences élargies » (applications de la LRU) en janvier 2009.

L'université est spécialisée sur le Littoral Urbain Durable Intelligent



Les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris de l'été 2024 sont derrière nous et les échos qui en restent semblent très positifs. Nous avons demandé à Patrick Vassort, maître de conférence en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) à l'université de Caen, spécialiste du corps et du sport, ce qu'il en pensait...

L'effet post-JOP

Rencontre avec

Patrick Vassort

Enseignant-chercheur à l'université de Caen

Combien ça coûte ?

Je précise que je travaille en sociologie politique au sein d'un cadre théorique qui est celui de la théorie critique de l'école de Francfort. Pour ma part, je ne parlerais pas d'« échos » mais d'« effets post-JOP », effets négatifs et bien réels. Tout d'abord, les retombées économiques sont une catastrophe pour les commerçants, hôteliers, restaurateurs, etc. La baisse de l'activité dépend sans doute des quartiers ou du type de commerce, on n'a pas d'études précises, mais on est loin du raz de marée économique qu'on nous prédisait. Dans les transports, un effort ponctuel de fluidification a été fait, pour les touristes et les privilégiés qui pouvaient demeurer à Paris. D'ordinaire, les parisiens ne bénéficient pas de tels efforts ! La baisse de l'activité économique a touché également la province. Dans un contexte général politique et économique très morose, il faudra dresser le bilan et évoquer la responsabilité des personnels politiques et sportifs dans ce pays hyper endetté et en crise politique majeure qu'est la France. Le seul coût de la cérémonie d'ouverture a été chiffré à 100 millions d'euros ; celui de la sécurisation fut de 1,2 milliard. Chaque département a dépensé 160 000 euros uniquement pour le parcours de la flamme¹, il y aurait



eu bien des choses à faire avec tout cet argent... En Normandie par exemple, dans les cités de Caen² vivent des enfants et des

jeunes qui ne sont jamais allés au bord de la mer. Dans l'éducation nationale, il manque du bâti, l'existant a besoin

d'être rénové et les moyens manquent également pour les activités annexes, comme le périscolaire à l'école ou les activités culturelles à l'université. On aurait pu mettre beaucoup d'argent sur des voyages, projets, colonies, séjours de découverte... Pour un enfant, être plongé en milieu naturel participe aussi à la découverte de soi et de son corps. Cela favorise les connaissances psychomotrices et la découverte des autres. Apprendre à vivre en société, apprendre à vivre collectivement, à partager, à donner, bref, tout ce que le sport n'offre pas. On pourrait imaginer également des projets autour du jeu. Le jeu en tant que tel est le grand perdant par rapport au sport, parce qu'il faut que tout soit institutionnalisé et fonctionne selon l'idéologie dominante de la compétition et de la lutte de tous contre tous, on est bien loin du jeu.

Vous avez dit « inclusion » ?

Quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap grâce aux JO, c'est le grand fantasme. La réalité est plus sombre : l'association des paralysés de France, 2ème association française, qui emploie plusieurs milliers de personnes, est aujourd'hui endettée jusqu'au cou. Elle est obligée de licencier 400 personnes qui s'occupent au quotidien de personnes handicapées, qui les aident à monter et développer des projets, à suivre certaines pratiques, sportives ou culturelles. La France a dépensé pas loin de 10 milliards pour ces JO et elle n'est pas capable de mettre 40 millions sur une association aussi utile aux personnes handicapées... Derrière la propagande et sa rhétorique insupportable -la « période enchantée », « l'union des Français sous un même drapeau », « la société inclusive », etc.- c'est le règne du mensonge, un grand marqueur des JO à travers l'histoire. En ce qui concerne les jeux paralympiques, on peut remarquer que le modèle corporel dominant reste le modèle masculin, musclé et puissant. Cette carapace musculaire est mise en avant, comme démonstration de la puissance de la nation ; chacun y trouve son compte, celui qui s'exhibe comme celui qui mate. Les paralympiques donnent à voir la possibilité d'une performance alors que le corps est « technicisé ». Dans certaines

compétitions, les fauteuils coûtent un argent dingue, mais ce n'est pas tant pour venir en aide à l'individu que pour en faire un missile sur la piste, pour qu'il aille toujours plus vite, tout tournant autour de l'exploit, de la compétition et du record à battre.

Sport et politique

L'idée que les JO relanceraient le sport amateur s'écrase piteusement sur la réalité : les heures d'EPS³ censées être ajoutées aux programmes du second degré ne le seront pas. Et l'on sait que le ministère des sports va voir son budget se réduire. On est encore dans le mensonge : derrière l'événement des JO, on embrigade une population qui a envie de sport mais on ne tiendra aucune des promesses faites et l'on familiarise les gens à une pratique dominante de notre société : celle de la comparaison et de la compétition. C'est-à-dire ce qui, dans le fond, nous introduit puis nous rive au monde du Capital. En effet, ce monde du Capital ne fonctionne que d'une seule manière : par la compétition. On sélectionne les meilleurs et on élimine tous les autres. A ce titre, le sport amateur fonctionne en général exactement comme le sport professionnel : c'est une immense machine à éliminer. Cette machine à éliminer s'infiltrer petit à petit dans les esprits, les individus s'habituent à perdre, avec fair-play qui plus est, car « il faut respecter le classement ». Si on transpose cette habitude de perdre avec fair-play au monde de l'industrie par exemple, alors celles et ceux qui ne gagnent pas assez ou font un travail dangereux, seraient amené-es à ne jamais combattre, à accepter leur situation, leur « classement ». L'étonnant est que les institutions de gauche, partis politiques, associations, syndicats, n'arrivent pas à faire le parallèle entre la compétition sportive et la compétition capitaliste, alors que le sport, c'est l'activité corporelle capitaliste par excellence. Je sais que la perspective critique qui est la mienne peut gêner mais je pense que les universitaires, quel que soit leur champ disciplinaire, ont au moins une mission : celle d'améliorer la marche du monde. Soit en y apportant des connaissances au travers de recherches fondamentales, appliquées, etc. et/ou en

les transmettant aux étudiant-es. Mais quoiqu'il arrive, on ne peut ni être objectif ni neutre et quand on est sociologue on ne peut pas prétendre s'élever au-dessus de la meute ou de la mêlée ; on est dans la mêlée, on fait partie de la meute.

Les JO ont parfaitement joué leur rôle d'opium. Opium politique, puisqu'on a vu ce que Macron a été capable de faire ou plutôt de ne pas faire durant cette période, repoussant toujours au lendemain la construction d'un gouvernement, laissant retomber la passion politique pour faire la place à la passion sportive. Après cet affaiblissement de la passion politique, le président a nommé Michel Barnier dont le parti n'avait pas été choisi par les électeurs. Dans le fond, les JO aident à la construction d'un monde non démocratique. Au niveau économique, Bruno Le Maire aurait dû rendre ses comptes auprès de la commission des finances de l'Assemblée Nationale fin juillet ; tout cela a été fait beaucoup plus tardivement et on est passés à un endettement de 4,2% à 4,6% puis à 5,2% et maintenant au-dessus de 6%. Je ne vois pas ce qui préside à un tel retard ni à un tel déficit, le déficit ne se creuse pas en un jour... N'est-il pas étonnant qu'on n'en n'ait pas parlé avant les JO ? On aurait sans doute vu les choses différemment si on nous avait dit : « Voilà, on va mettre 10 milliards dans les JO mais on a une bonne nouvelle pour vous : maintenant, on va vous prendre 60 milliards » !

¹. Sans la sécurisation et le festif

². Caen est à une vingtaine de kilomètres de la mer

³. Education Physique et Sportive

Bibliographie succincte :

Jean-Marie Brohm, *Le mythe olympique*, Paris, Bourgois, 1981 ; *Les dessous de l'olympisme*, Paris, La Découverte, 1984 ; 1936, *les jeux olympiques à Berlin*, A. Versaille éd. 2008.

Marc Perelman, 2024, *les jeux olympiques n'ont pas lieu*, éd. du Détour, 2021 ; *le football, une peste émotionnelle*, Folio, 2006

Patrick Vassort, *Football et politique*, Paris, l'Harmattan (1999)

La loi immigration et ses conséquences dans l'enseignement supérieur et la recherche

Thomas Deghaye et Fabio Cioni
CGT FERC Sup syndicat Université de Lille

« Ils étaient 20 et 3 quand les fusils fleurirent [...] 20 et 3 étrangers et nos frères pourtant » (L'affiche rouge, Aragon). Emmanuel Macron rend hommage aux résistants immigrés en panthéonisant les époux Manoukian... juste après avoir adopté une loi considérée par G.Darmanin comme « l'une des plus dures et fermes votées lors de ces dernières années » contre l'immigration.

Cette loi s'inscrit dans un contexte politique extrêmement inquiétant, de progression des idées de l'extrême-droite¹, et elle vient alourdir la liste des 30 lois « immigration » votées en 40 ans. Ce chiffre alerte sur les logiques politiques visant à réduire l'immigration alors même que ces mesures sont contre-productives et aggravent les conditions de vie de milliers de personnes, d'autant plus que le ministre de l'intérieur, B. Retailleau a démarré son mandat fin 2024 par l'abrogation de la circulaire Valls, l'une des rares donnant un cadre législatif pour les procédures de régularisation.

Les attaques sur le droit d'asile

La loi vise à réguler l'asile et donc à

contrôler davantage les personnes qui souhaitent effectuer une demande de protection en France. Nos universités, par le Réseau MEnS, accueillent aujourd'hui plus de 1600 étudiant-es qui sont dans cette situation. Les mesures concernant l'asile posent question :

- la volonté de réduire les délais de procédure en rapprochant l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) des préfectures, ouvre clairement la porte à l'arbitraire préfectoral alors que l'OFPRA est censée être une institution autonome. La volonté politique de réduire les délais de traitement des demandes d'asile entraîne une dégradation constante des procédures de

protection, alors même que le taux de réponse positives est assez faible (44% en 2023)² ;

- dramatique est aussi la volonté de mettre en place un juge unique, décentralisé en région, lors du recours à la CNDA (cour nationale du droit d'asile), alors que jusqu'à présent, cette juridiction est collégiale. Cela signifie que le magistrat désigné siège avec des personnalités qualifiées nommées par le Conseil d'État et surtout, par le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés). Cela risque de faire baisser encore le taux de réponse positif.
- Les exilé-es sont aussi concernés



DÉCRYPTAGE DE LA LOI DARMANIN

10 RAISONS DE COMBATTRE LA LOI DE LA HONTE

La loi sur l'immigration vient d'être adoptée au Parlement grâce aux voix de la droite et de l'extrême droite. Cette loi met en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour et permet une criminalisation du statut d'immigrant-e. Son contenu reprend les principales propositions du Rassemblement national et remet en cause nos principes républicains.

1 L'application du principe de préférence nationale à des aides sociales vitales conduira à ce que les étranger-es en soient exclus

L'accès à certaines aides sociales (allocations familiales, aides personnalisées au logement, prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie, etc.) sera conditionné à une résidence régulière d'au moins cinq ans sur le territoire, alors que les critères actuels prévoient une période de six mois. Un tel délai revient à empêcher l'accès à ces aides.



<https://www.cgt.fr/actualites/france/legislation/decryptage-de-la-loi-immigration-10-raisons-de-combattre-la-loi-de-la-honte>

par l'aggravation des mesures d'éloignement s'appliquant à l'ensemble des personnes en demande de titre de séjour. Ces mesures remettent en question le droit fondamental à la défense par des simplifications de procédure ayant pour but de mettre davantage en œuvre les procédures d'expulsion.

Les limites de la décision du conseil constitutionnel

Le Conseil a censuré la plupart des dispositions concernant les étudiant-es étrangers, mais il s'agit d'une moindre régression lourde de menaces à venir :

les dispositions ont été rejetées en tant que cavaliers législatifs et non sur le fond. B. Retailleau prévoyait de déposer une nouvelle proposition de loi reprenant tout ou partie de la loi censurée. Il faut donc bien mesurer les conséquences de ces mesures sur les étudiant-es, mais aussi sur l'ESR.

Chasser les pauvres, renforcer le rôle des préfectures et affaiblir la recherche

Les frais différenciés existent déjà pour les étudiant-es étrangers, mais la plupart des universités en exonèrent une partie. La proposition de loi reprise par les

sénateurs vise à interdire ces mesures d'exonération. Il s'agit donc en premier lieu d'une mesure de discrimination de classe ayant pour objectif d'empêcher les étudiant-es étrangers pauvres de venir étudier en France.

Quant au contrôle du sérieux des études, la préfecture a déjà la possibilité d'effectuer cette vérification au cas par cas. Désormais, cela serait obligatoire chaque année pour chaque étudiant-e. Au-delà du surcroît de travail pour les préfectures... et surtout pour les collègues (il faudra fournir des attestations aux étudiants), cette disposition pose le problème des compétences pédagogiques des services préfectoraux.

Il faut rappeler que les doctorant-es étrangers représentent environ 40% des doctorant-es. Au regard du poids des doctorant-es dans la recherche, la réduction massive de leur nombre par les difficultés accrues d'accueil en France, risque de porter un coup sérieux à la qualité de notre recherche. Cette fermeture des frontières impactera aussi les possibilités d'accueil des chercheur-ses étrangers et réduira ainsi d'autant les échanges fructueux nécessaires au développement de la recherche.

Il est urgent pour nos syndicats de saisir l'impact de cette loi sur nos Universités ; de réfléchir à comment lutter contre ses conséquences néfastes, de la dénoncer et de soutenir les collègues et étudiant-es concernés.

¹. L'ensemble du projet de loi était inspiré par le programme du RN, comme le montre l'analyse comparative effectuée par Terra nova (<https://www.lagrandeconversation.com/politique/loi-immigration-revers-pour-le-rn-ou-victoire-ideologique/>).

². Les différents chiffres sont issus de la Cimade (<https://www.lacimade.org/decryptage-du-projet-de-loi-asile-et-immigration/>).

Le Conseil National de l'Union (CNU) de la CGT FERC Sup en mode « éducation populaire »



Photo : © Union CGT FERC Sup

Afin de favoriser la réflexion collective et l'écriture du futur document d'orientation, et suite à une formation d'Éducation Populaire suivie par plusieurs camarades de la CGT FERC Sup, le Conseil National de l'Union, du 07 au 09 février 2024, a été animé avec des méthodes issues de l'éducation populaire. En voici une présentation.

Amandine Renault

Syndicat CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille



Au minimum deux fois par an, l'Union nationale CGT FERC Sup organise le CNU, le Conseil National de l'Union. Constitué des délégué·es mandaté·es par les syndicats CGT des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche (FERC Sup) et des membres de la direction nationale, le CNU se prononce sur tout document et sujet soumis à son ordre du jour. Dans ce cadre, du 7 au 9 février 2024, une soixantaine de camarades, venant de trente-deux syndicats, se sont retrouvés à Paris. L'ordre du jour était principalement axé sur la préparation du projet de document d'orientation, présenté au Congrès en mai 2024.

Le mercredi 7 février, matin, suite au rapport introductif présenté par le secrétaire général de l'Union, les camarades ont été invités, par groupe de trois, à identifier les sujets qu'ils souhaitaient porter au débat en lien avec l'actualité. Cinq minutes après, un représentant·e du groupe devait faire remonter ces points, qui étaient ensuite notés, au fur et à mesure, sur un paperboard. Six grandes thématiques ont été dégagées :

1. Salaires, grilles, précarité, « mérite », statuts, lignes directrices de gestion, indemnitaire, temps de travail, mépris des instances représentatives du personnel
2. Égalité femmes-hommes, 8 mars, violences sexistes et sexuelles dans nos établissements
3. La question des mobilisations dans son ensemble : paysans, Palestine, 19 mars, retraites, loi immigration
4. Extrême droite dans l'enseignement supérieur et la recherche, racisme
5. Outil syndical, rapprochement CGT/FSU suite au dernier congrès, la syndicalisation et le renforcement en général
6. Divers : JO, réforme de l'assurance chômage, création de France travail, privatisation enseignement supérieur

A partir de là, s'en est suivi un débat sur

chacun des points. Ce format d'animation a engendré de nombreuses prises de paroles, une forte participation des camarades présents.

L'après-midi était consacrée à la préparation du futur document d'orientation. A partir de la méthode de l'arpentage, huit groupes de six ont été formés. Chaque groupe avait à sa disposition le projet du futur document d'orientation, en entier, mais découpé : chaque camarade n'avait qu'une partie du document. Après quinze minutes de lecture individuelle, chaque camarade était invité·e, pour sa partie, à faire remonter une idée forte, une idée manquante, un désaccord, une amélioration, le tout était noté sur paperboard. Après un temps de restitution globale pour chaque groupe, toutes et tous les camarades ayant travaillé sur la partie 1 se sont regroupés, de même pour les parties 2 et 3, et tous les paperboards ont été repositionnés (les paperboards de la partie 1 ensemble, etc.). Avec un animateur·trice par groupe, les échanges ont été ensuite orientés sur les manques du document d'orientation.

Le jeudi 8 février, sous la forme d'un forum ouvert et à partir du travail de la veille, quinze thématiques sont ressorties comme manquantes au document d'orientation. La salle a été préparée en quinze tables de cinq chaises. Chaque camarade a été invité·e à choisir le thème de son choix. Le groupe de cinq ainsi constitué disposait d'une heure trente pour rédiger la partie manquante sur le thème choisi. Au final, tous·tes réunis dans la salle, chaque groupe a eu trois minutes pour faire une restitution générale de son travail, suivie d'un débat. L'ensemble des

contributions devait ensuite être adressé par mail. Le but de cette activité était que le bureau national puisse à partir de ce travail ajuster le futur document d'orientation.

Après un temps plus traditionnel consacré aux modalités d'inscription, organisation, etc. du 5ème congrès et à la vie syndicale, la fin d'après-midi a de nouveau été animée avec une méthode d'éducation populaire. Afin de présenter les collectifs de l'Union (bilan et perspectives), sept tables de six chaises avaient été préparées. Chaque table représentait un collectif de l'Union et chaque camarade avait le choix de s'installer où il ou elle le souhaitait, selon ses envies. En autonomie, durant trente minutes, avec des documents préalablement disposés sur les tables, chaque groupe devait répondre à la question : « Qu'est-ce que peut bien faire le collectif X ? Et quels projets ? », toutes les réponses et propositions étaient notées sur un paperboard. Au bout d'une demi-heure, l'animateur·trice rejoignait le groupe afin de compléter et échanger avec les camarades. Toutes les productions ont ensuite été accrochées dans la salle, chaque camarade étant invité à découvrir l'ensemble des productions.

Le vendredi 9 février, en début de matinée, avant de commencer la journée plus traditionnellement, chaque syndicat a été invité à s'exprimer sur l'animation de ce CNU en mode « éducation populaire » dont l'ambition était de ne pas séparer l'action et l'analyse, celles et ceux qui réfléchissent, celles et ceux qui font, celles et ceux qui décident. Les retours ont été globalement très positifs. Compte-tenu de ce succès, il est donc maintenant envisagé de poursuivre en ce sens.



Photo : © Union CGT FERC Sup



Le dossier

Enseignement supérieur privé

- Historique - Le rôle de l'État et la bataille culturelle
- Un enseignement « libre » ?
- L'enseignement sup privé non lucratif / et privé lucratif : l'explosion
- L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : l'open bar !
- L'offensive de l'enseignement supérieur privé
- Institut Catholique d'Études Supérieures, De Villiers for ever ?
- Les subventions publiques doivent aller aux établissements publics de l'enseignement supérieur !
- Pas aux officines privées de formation ni à l'église catholique !
- Enseignement supérieur privé : quelles conséquences sur les étudiant-es ?
- Le SNPEFP-CGT : Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés
- La financiarisation de l'enseignement supérieur privé
- L'enseignement supérieur privé vu du CNESER

Collectif de rédaction :

Frédérique BEY
Thomas DEGAYE
Éric LAUGEROTTE
Vincent MARTIN
Françoise MOREL-DEVILLE
Jean-Marc NICOLAS
François POUPET
Amandine RENAULT



Le 7 décembre 2023, Emmanuel Macron osait affirmer, lors de sa « réception pour l'avenir de la recherche française » au Palais de l'Élysée : « Nous avons, durant ces dernières années, profondément réinvesti sur notre Éducation nationale, notre enseignement supérieur et notre recherche, et qu'il y a une cohérence au fond derrière tout cela : consolider les savoirs, nous battre contre les déterminismes et les inégalités ».

Ce dossier central de l'Écho du Sup consacré à l'enseignement supérieur privé démontre, article après article et chiffres à l'appui, l'ampleur du mensonge et de la forfaiture présidentielle.

Après un historique rapide de l'enseignement supérieur en France, il n'était pas inutile de déconstruire l'enseignement « libre » qui désigne, en France, l'école catholique, abusivement financée par l'argent public, surtout depuis la loi Debré de 1959. Si l'enseignement supérieur privé a échappé à cette contractualisation, cela n'a pas empêché l'église d'usurper depuis longtemps le mot d'université, pourtant réservé aux établissements publics, pour désigner ses instituts catholiques. Mais depuis 2018, le financement délirant de l'apprentissage dans le supérieur a créé les conditions d'un développement hors de tout contrôle de l'enseignement supérieur privé, en grande partie aux mains de fonds de pensions exigeant des rendements à deux chiffres ! Les officines fleurissent dans les publicités du métro ou sur Parcoursup, qui exigent des frais d'inscription de plus de 10 000 € par an, pour des cursus sans diplôme, avant qu'elles ne ferment brutalement en cours d'année, laissant nombre d'étudiant·es sur le carreau.

Faire savoir cette réalité que souhaite cacher la macronie est aujourd'hui une urgente nécessité syndicale !

Historique - Le rôle de l'État et la bataille culturelle

Jean-Marc Nicolas

CGT FERC Sup syndicat Université de Lille

Depuis la création des premières universités, l'État est directement impliqué dans l'enseignement supérieur en France, permettant aux diplômés nationaux de constituer une solide garantie pour les étudiant-es comme pour les travailleur-ses face à l'arbitraire des employeurs. Et le « marché de la connaissance » échappe ainsi en grande partie aux appétits du capital. Depuis 1999, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'ouvrir ce secteur à la concurrence. En finançant massivement l'enseignement supérieur privé à but lucratif, Macron donne un sérieux coup d'accélérateur à cette marchandisation.

Les universités comptent parmi les plus anciennes institutions en Europe. La doyenne, l'Université de Bologne, a plus de 1000 ans. En France, l'Université de Paris et la Sorbonne apparaissent sur la colline Sainte Geneviève vers 1200, au milieu des prés de la rive gauche de Paris. Sous la tutelle du monarque et de l'église, celles-ci accordent aux universités des « franchises », laissant ainsi aux étudiant-es comme aux enseignant-es une grande liberté. D'Abélard à François Villon, des figures incarnant l'esprit de fronde traversent cette période. À une époque sans école et sans lycée, l'université devant former les futurs clercs est réservée à une petite élite.

La Révolution Française marque le besoin, pour la jeune République (21 septembre

1792), de former des ingénieurs et des cadres afin d'assurer la consolidation de la nation ainsi que le développement industriel naissant. La Convention nationale décide dans un même mouvement de dissoudre les anciennes universités et de créer de nouvelles écoles centrales au service de l'État. Elle vote la création de nouvelles institutions publiques comme l'École Normale Supérieure ou l'École centrale des travaux publics, future École Polytechnique. Ces Grandes Écoles à la française confirment la tutelle de l'État sur l'enseignement supérieur.

Sous le 1er Empire, en 1808, les facultés réapparaissent, en même temps que les collèges et lycées, au sein d'un vaste ensemble, « l'Université impériale ».

Après les aléas de la restauration et du second empire, la III^e République décide de « libéraliser » l'enseignement supérieur (loi du 12 juillet 1875), permettant ainsi la création des premiers instituts catholiques, appelés improprement « universités catholiques » ; le terme université, encore aujourd'hui, étant réservé aux établissements d'enseignement supérieur publics. Puis, en 1896, la République formalise le statut des facultés au sein des universités publiques tout en favorisant un enseignement adossé à la recherche. L'enseignement supérieur continue d'être réservé à une infime minorité de la population.

La question de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur se pose dans les bouleversements



Photo : © Union CGT FERC Sup

sont construites les garanties salariales lors des négociations de branches.

Les garanties que constituent les diplômes sont donc, pour les gouvernements néolibéraux qui se succèdent, une double entrave, à la « liberté » de l'employeur de fixer les salaires comme bon lui semble, mais aussi une entrave au développement du « marché de la connaissance » et à l'ouverture d'offices d'enseignement supérieur privés à but lucratif.

C'est pourquoi ce système est attaqué et menacé. Ainsi en 2002 apparaît le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui mêle allègrement grades, titres et « compétences »... Depuis, les attaques contre l'enseignement supérieur public n'ont pas cessé, l'État au service du « marché » lui imposant à la fois une diète budgétaire croissante et des restructurations permanentes. Le service public de l'ESR se trouve ainsi dans l'incapacité de recruter et de rénover ses bâtiments pour répondre à la forte augmentation du nombre d'étudiant-es depuis 2010. L'édifice résiste, grâce notamment aux mobilisations, aux luttes collectives et au « sens de la mission » confinant au sacrifice de collègues très attachés au service public.

Cette résistance n'était pas au goût de Macron, élu en 2017 face à Marine Le Pen. C'est ainsi qu'il cherche, discrètement, à entraver le développement des universités par la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », doublant cette loi de gigantesques financements publics arrosant littéralement les entreprises ayant recours à l'apprentissage, et indirectement les établissements d'enseignement supérieurs privés à but lucratif, ce qui conduit à leur développement rapide répondant à la seule liberté du commerce, sans contrôle ni vérifications. À coups de milliards d'€ (Mds€) d'argent public (le budget de l'état consacré à l'apprentissage est passé de 7,5 Mds€ en 2018 à plus de 25 Mds€ en 2023), Macron le fossoyeur a considérablement accéléré la transformation du service public de l'ESR en une jungle illisible, sauf pour les plus nantis...

de l'immédiate après-guerre, avec l'adoption du programme du Conseil National de la Résistance, et l'article 13 du préambule de la constitution de 1946 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État » L'État s'engage ainsi sur l'enseignement supérieur, comme il l'avait fait pour l'école publique à la fin du XIX^e siècle.

En conséquence, à partir de la fin des années 1960, l'État investit massivement dans un vaste programme de création de nouvelles universités, souvent à la périphérie des grandes villes ou en banlieue parisienne, en lien avec un plan de construction de nouveaux Campus « à l'américaine ». Les Grandes Écoles s'agrandissent également (déménagement de l'École Polytechnique à Palaiseau en 1976) ou ouvrent de nouveaux établissements (Écoles Centrales, Télécoms, etc.). L'enseignement supérieur privé reste marginal (écoles de commerce, instituts catholiques) et ne profite pas alors de ce développement.

La puissante vague néolibérale initiée dans les années 1970 se développe à la fin

du XX^e siècle. La convention de Lisbonne (1997) et le processus de Bologne (1999) entérinent l'ouverture à l'échelle européenne et mondiale du « marché de la connaissance ». Et qui dit « marché », dit « ouverture à la concurrence »...

Mais la loi est claire : « L'État a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires. » (art. L613-1 du Code de l'Éducation). Les établissements privés, comme les instituts catholiques, doivent conventionner avec des universités publiques pour délivrer l'un des quatre grades universitaires (Licence, Master, Doctorat, en plus du Baccalauréat délivré par le ministère de l'Éducation Nationale) garants des diplômes nationaux. Par contre, l'État délègue par une accréditation à des établissements, publics ou privés, la possibilité de délivrer les titres (titre d'ingénieur par exemple). Le statut privilégié des écoles d'ingénieurs en France explique cette disposition à finalité professionnelle, mais profite aux écoles de commerces ou aux écoles d'ingénieurs privées.

Les diplômes figurent dans les grilles de classifications des conventions collectives et forment un système cohérent : l'État délivre des diplômes, ou accrédite des établissements pour le faire, sur lesquels

Le mérite d'Amélie Oudea Castera (AOC pour les intimes), ministre très éphémère de l'Éducation Nationale aura été d'être, bien malgré elle, le révélateur d'un entre-soi de l'enseignement privé... La polémique autour de la scolarisation de ses enfants a ouvert la boîte de Pandore des vérités tues d'une élite qui se reproduit en son sein. Tout cela aux frais du contribuable public qui paye pour un séparatisme scolaire et social de plus en plus assumé, voire revendiqué. Et si le combat laïque était une idée neuve ?

Un enseignement « libre » ?

François Poupet

CGT FERC Sup syndicat de Nantes Université

De l'argent comme s'il en pleuvait !

C'est un peu abrupt, mais parlons tout d'abord chiffres !

L'enseignement privé, dans le primaire et le secondaire, c'est :

- 138 800 enseignant·es (en 2021)
- 2 087 786 élèves (soit environ 17,6 % des 13 millions d'élèves scolarisés).
- 7500 établissements, à 96 % de confession catholique.
- 8,98 milliards d'euros de dotations sur le budget¹ du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)².
- 5 milliards d'euros donnés par les collectivités territoriales (mairies, agglomérations, départements, régions).
- Donc, environ 13,897 milliards d'euros selon les estimations du MEN (Repères et Références Statistiques

août 2022)³. Bref, presque 14 milliards de fonds publics pour des institutions privées !

À ce Pactole qui représente 73 % du financement total du privé, s'ajoutent les taxes d'apprentissage, les déductions fiscales pour les subventions faites par les particuliers à destination de l'enseignement privé⁴. « Elle n'est pas belle, la vie ? »

« Charité bien organisée... commence par soi-même »

L'école privée est celle de l'entre-soi... Pour preuve, le fait qu'en 2021, elle soit fréquentée à 40,2 %⁵ par des familles très favorisées. À 55,4 % par des familles favorisées ou très favorisées... Alors que pour le public, ce taux tombe à 32,3 %. Autre indice de cette endogamie sociale, il n'y a que 11,8 % d'élèves boursiers dans le privé sous-contrat...pour 29,1%

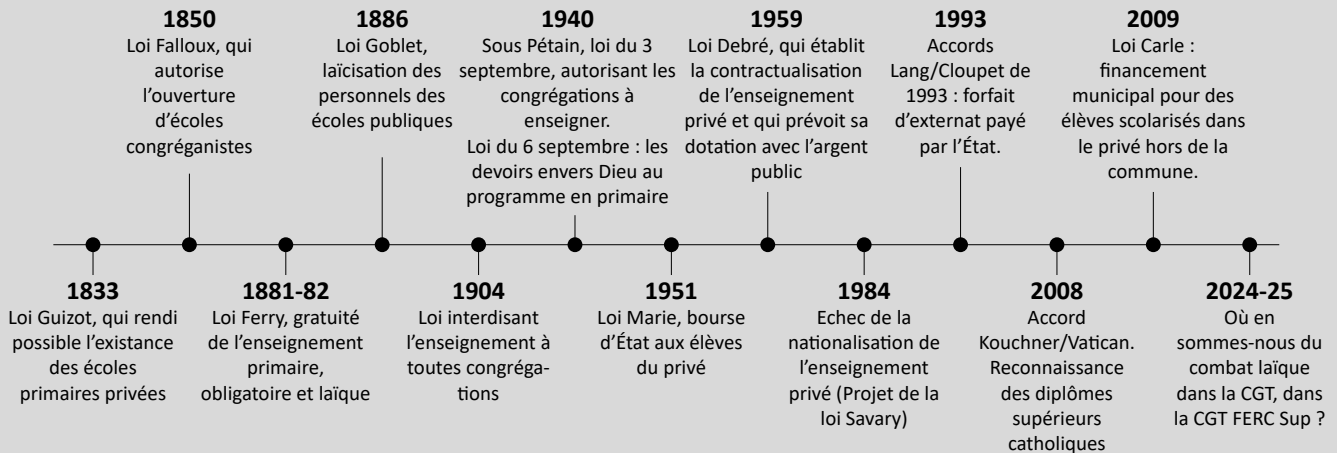
dans le public. À l'idéologie (chrétienne, conservatrice), sous-tendue par la scolarisation dans le privé s'est de plus en plus superposée une logique d'intérêts sociaux, de séparatisme implicite. C'est pourquoi l'on ne trouvera pas de SEGPA⁶ ni d'ULIS⁷ dans le privé, on n'est pas là pour accueillir tout le monde, mais seulement celles et ceux qui souhaitent ne pas se mélanger et vivre sur leur Aventin scolaire⁸. Oui, une partie de la bourgeoisie a fait sécession, et l'enseignement privé fait partie de ses tactiques d'évitement.

Le combat laïque, toujours d'actualité !

Le 19ème siècle est celui d'un bras de fer tenace entre deux camps, celui de la réaction catholique et des conservateurs contre celui des laïques. Les lois Guizot, puis Falloux, ont permis aux catholiques de reprendre pied dans l'enseignement : il y a là une bataille idéologique capitale.



Brève histoire de l'enseignement privé



Enseigner, c'est former les esprits, non seulement en termes de spiritualité, mais aussi d'habitus politique, social : contre le projet laïque républicain de Ferry, se dresse un projet d'enseignement conservateur, chrétien, qui permet déjà une forme de séparatisme.

Le grand moment de réaction sera évidemment la période Vichyste qui redonne aux congrégations le droit d'enseigner, et qui permet le subventionnement de l'école privée par l'État et les collectivités, ce qui avait été rendu impossible par les lois de 1882 et la Loi de Séparation des églises et de l'État de 1905. Le projet de l'enseignement privé colle à l'idéologie réactionnaire et fasciste du maréchal Pétain.

La loi Debré, en 1959⁹, sera aussi un grand moment de victoire idéologique pour le clan de l'enseignement privé, qui, en contrepartie d'un contrat, reçoit les subsides publics, gage de sa santé économique et de son développement rendu possible. Le projet libéral des années 80 à nos jours, vise par la suite, à tuer lentement l'école laïque, en l'étouffant sous le feu de réformes successives qui désorganisent le service public, en l'asséchant par des cures d'austérité de plus en plus morbides. Pendant ce temps-là, l'enseignement privé prend des couleurs, est vivifié par la manne publique, devient une échappatoire sociale.

Dans l'Enseignement supérieur, le privé confessionnel continue à se développer. Deux éléments y contribuent singulièrement : la fin du monopole de l'État pour la collation des grades universitaires (l'accord Kouchner / Vatican de 2008 permet la reconnaissance par l'État des grades et diplômes des universités catholiques), et les ComUE, EPE et autres restructurations d'universités qui ont permis aux établissements privés de rentrer dans le giron public.

Pendant deux siècles, le mouvement social et les forces politiques de gauche ont défendu l'école laïque, comme un ferment de construction du citoyen, comme la promesse d'une autre société rendue possible par l'instruction, par l'éducation, par l'ouverture des esprits, par la liberté de conscience... Le combat s'est un peu étioilé depuis quelques décennies, après l'échec de 1984, comme si la question laïque n'était pas aussi centrale que celle de la transformation sociale à laquelle la CGT appelle, comme si « l'émancipation intégrale » inscrite dans la charte d'Amiens, ne s'instillait pas, déjà, à l'école. Il est temps, il est grand temps de reprendre, tous ensemble, le combat, là où il a été laissé. **Il est toujours temps de revendiquer un grand service public d'Éducation nationale unifié et laïque ! La vraie séparation du public et du privé (fonds publics uniquement pour l'école publique) et la fin du séparatisme social et scolaire !**

¹. Sur un budget total de 63,6 milliards d'euros en 2024.

². Selon le projet de loi de finances 2024.

³. <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2022-326939>

⁴. Les chiffres sont supérieurs dans le décompte fait par la Libre Pensée : <https://www.fnlp.fr/2024/02/toutes-les-sources-de-financement-de-l-enseignement-privé-en-2021/> et <https://www.fnlp.fr/2024/02/19/budget-2024-du-ministere-de-leducation-nationale/>. Voir aussi deux articles récents de Mediapart : <https://www.mediapart.fr/journal/france/260824/lycees-privés-revelations-sur-une-rallonge-de-12-milliard-d-euros-d-argent-public> et <https://www.mediapart.fr/journal/france/110924/enseignement-privé-25-ans-d-embourgeoisement-et-de-separatisme-social-sur-fonds-publics>

⁵. Toutes les données contenues par ce paragraphe sont issues du rapport de la Cour des Comptes du 2 juin 2023.

⁶. Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

⁷. Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

⁸. Pour aller plus loin, voir les indices de position sociale 2022 <https://www.education.gouv.fr/indice-de-position-sociale-ips-actualisation-2022-377726> et <https://www.ouest-france.fr/education/cartes-ecoles-colleges-ce-que-revelent-les-indices-de-position-sociale-publies-par-le-ministere-97c91328-5a97-11ed-8bfd-8dba71fb0669>

⁹. Précédée de la loi Barangé (1951).

L'enseignement sup privé non lucratif / et privé lucratif : l'explosion

Frédérique Bey

Syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lorraine

Et aujourd'hui encore, malgré des annonces contradictoires du ministère, le nombre d'étudiant·es continue à progresser : 2.965 M en 2023/2024, 2.997 à la rentrée 2024 et une projection à 3.018 M pour 2025/2026, soit 28 300 étudiant·es en plus en 2023, 32 500 en 2024 et sans doute encore environ 20 000 supplémentaires à la rentrée 2025. Et toujours sans moyens supplémentaires, et même, avec un budget en baisse en euros constants !

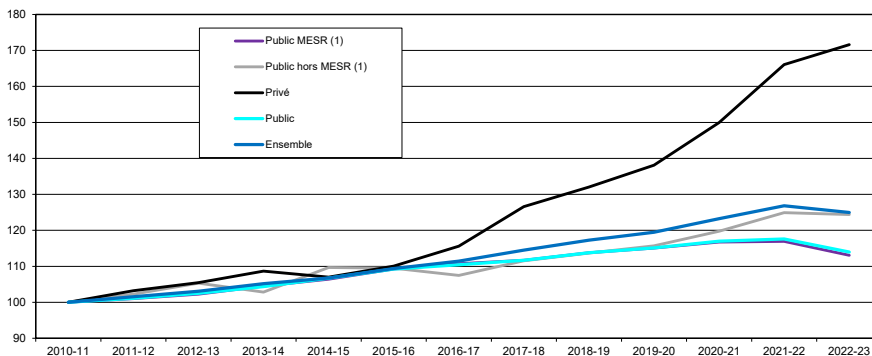
Cette croissance démographique non accompagnée des moyens financiers qui auraient permis d'accueillir ces nouveaux étudiant·es dans des établissements publics, associée à une politique de financement des établissements privés via des fonds publics, a déroulé un tapis rouge aux entreprises lucratives d'enseignement supérieur privé qui se sont empressées d'embrasser un marché juteux.

Fin 2023, les services statistiques du MESR (voir les notes flash du SIES) précisent la répartition des effectifs étudiants entre secteurs public et privé : pour l'année 2022-2023, le secteur privé accueille 766 900 étudiants, soit 26 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé qui avaient déjà progressé de + 11% l'année précédente, connaissent à nouveau une hausse importante de +3,3%, pendant que le nombre d'étudiant·es dans l'enseignement public diminue de 3,1 % !

L'enseignement supérieur connaît aujourd'hui une régression accélérée sous le poids des reculs imposés aux services publics pour initier et accompagner « la toute-puissante rentabilité ». Dans ce contexte, faire de l'Enseignement Supérieur une marchandise à vendre au plus offrant était un des objectifs majeurs des politiques européennes depuis 1999 : en 13 ans (2011-2024), 612 000 nouveaux étudiants et étudiantes sont arrivés dans le Supérieur, mais aucune place supplémentaire n'a été ouverte dans le public.



Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010 (Source SIES 2023-11-30915)



Le nombre d'étudiant-es a augmenté de 70% en 12 ans dans le privé, contre seulement 15% dans le public. Cet écart s'accélère depuis Parcoursup et MonMaster.

Le désengagement de l'état pour le secteur public de l'ESR est la première étape de la mise en vente de l'ESR. D'autres leviers ont rapidement été activés pour favoriser l'essor de multiples sociétés, aux statuts extrêmement variés : l'enseignement supérieur public s'est financiarisé, ce qui a conduit à l'augmentation des prix des formations, à leur baisse de qualité et à des conditions sociales dégradées des enseignants et formateurs (abus de CDD d'usage, imposition du micro-entrepreneuriat, de la facturation). Quelques traits de cette « politique » délétère :

- le financement via des fonds publics, par exemple la politique de soutien à l'apprentissage (voir l'article dédié dans ce dossier PXXX), est un des leviers de croissance de ces écoles privées : leurs frais d'inscription, honteusement élevés, sont ainsi pour partie pris en charge par les cotisations des entreprises et les aides de l'État. Rappelons qu'obtenir un visa de l'État permet également l'attribution de bourses aux étudiant-es de ces établissements privés.
- la concentration capitaliste via les

fonds de pension et autres « Achats à effets de levier » auxquels participe Bpifrance.

- le soutien des banques avec le financement à crédit des études.
- l'ouverture de Parcoursup aux formations du privé permet ainsi aux bacheliers de voir validé au moins un de leurs vœux : c'est bien un arrêté de la ministre Vidal (Arrêté du 19 novembre 2021 pris pour l'application de l'article D. 612-1 du code de l'éducation), qui autorise l'intégration dans la plateforme de formations dispensées par des établissements privés qui ne sont ni sous contrat avec l'État ni d'intérêt général (qui étaient les seules privées autorisées en 2018, à l'ouverture de la plateforme). Il fallait bien trouver des places à ces dizaines de milliers d'étudiant-es supplémentaires !
- le manque de contrôle par France compétences des formations réellement dispensées, de la publicité mensongère, de la réalité des emplois et des salaires obtenus relevant du « déclaratif ». Les parents et les élèves croient, à tort, acheter un métier et surtout un niveau de salaire.
- pour les formations en principe adossées à la recherche et non directement professionnalisantes, l'attribution généreuse par le MESR de visas (autorisations à délivrer un diplôme conférant le grade de...) à des « entreprises écoles », souvent sans tenir compte de l'expertise de ses propres services sur le contenu des formations et malgré l'opposition des représentants du personnel au CNESER (voir l'article consacré au CNESER dans ce dossier P.XXX).
- la publicité mensongère sur les titres RNCP et l'ignorance entretenue sur les pseudo-diplômes délivrés (« Bachelors », « Mastères » ...), perçus à tort comme étant de l'Université.

Ainsi, alors que l'État renonce à donner les moyens aux établissements publics, l'impôt finance indirectement mais massivement ces écoles privées.



Photo : © Jérôme Michaud - Flickr

Point de vue d'une camarade sociologue sur l'enseignement supérieur privé

Comment as-tu été amenée à travailler sur l'enseignement supérieur privé ?

CE : Déjà, ce sont mes activités syndicales, en tant qu'élue au CEVU puis au CA de mon université au début des années 2000 qui m'ont amenée à travailler sur les transformations de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [ESR], et en particulier des universités. Vu le temps que ces engagements prennent, j'ai décidé d'en faire mon objet de recherche : j'ai ainsi pu lier activités d'élue et recherche, l'une nourrissant l'autre. Dans les mêmes temps, en tant qu'enseignante, j'ai vu émerger l'enseignement supérieur privé : depuis 20 ans, je vois arriver des étudiant-es en L1 de sociologie qui ont passé un an dans de petites écoles de l'ES privé avec des enseignements de très mauvaise qualité, et souvent ce sont des enfants de classes populaires qui se sont endettés pour cela. C'est donc une question qui m'intéresse depuis longtemps, mais je n'ai réussi à libérer du temps que récemment pour l'étudier d'un point de vue sociologique.

Alors, que peux-tu nous dire de ce point de vue sur l'explosion de l'ESR privé ?

CE : Explosion ? En fait, le terme-même d'explosion est à discuter. Un gros travail de recensement des étudiant-es du privé (écoles de management et de commerce en particulier et écoles d'arts) a été effectué entre 2016 et 2018. Ainsi, plus de 100.000 nouveaux étudiant-es ont été recensés, mais le nombre d'étudiant-es dans le privé est élevé depuis plus longtemps. La part des étudiant-es dans l'enseignement supérieur privé dépasse aujourd'hui 26 % du total (chiffres 2023). Mais ils ne sont pas encore tous recensés.

L'Écho du Sup a interviewé Corine Eyraud, sociologue à Aix-Marseille et syndicaliste CGT FERC Sup, le 25 novembre 2024 à propos de l'enseignement supérieur privé.

Rencontre avec

Corine Eyraud

PU en sociologie à Aix-Marseille Université, laboratoire LEST

Il y a eu un développement important du privé ces dernières années, mais il faut relativiser l'explosion : elle est en partie due à l'amélioration du recensement par le ministère.

Que sait-on et qu'ignore-t-on de l'enseignement privé ?

CE : Il y a clairement un manque de données statistiques sur l'enseignement supérieur privé ; ce manque a été pointé par de nombreux rapports publics. Et dernièrement, un rapport des députés au printemps 2024¹ reconnaît qu'on en a une très mauvaise connaissance. Rien que le nombre d'étudiant-es du privé : il y a un sous-recensement impossible à évaluer. Mais il manque aussi les caractéristiques des étudiant-es, les statuts des établissements, les montants des frais d'inscription... Pour connaître ces frais, il faudrait enquêter, remplir un dossier par établissement, voire par formation... Un rapport IGAESR en parlait déjà en 2015².

Qu'est-ce qui est fait pour mieux

connaître l'enseignement supérieur privé ?

CE : Il faut améliorer le recensement et la connaissance de ce secteur très hétérogène. On y trouve de grandes écoles très reconnues, potentiellement de qualité avec de gros réseaux d'ancien-nes et des étudiant-es majoritairement de classes aisées voire très aisées ; on y trouve également une myriade de petites écoles avec une qualité pédagogique médiocre voire très mauvaise qui peuvent fermer en cours de diplôme, et dans lesquelles on trouve essentiellement des étudiant-es d'origine populaire qui s'endettent lourdement. L'enseignement supérieur privé est une boîte noire intégrale, mais le ministère ne semble pas avoir la volonté d'ouvrir cette boîte et de savoir ce qui s'y passe. Ce n'est visiblement pas la priorité. Ils ont essentiellement intégré le privé pour suivre le parcours des étudiant-es via les remontées SISE [système d'information sur le suivi de l'étudiant, dispositif collectant des informations sur les étudiant-es]. Un indicateur de ce manque de volonté est

le type de publication du SIES (service statistique du ministère de l'enseignement supérieur) : il existe quelques publications sur les écoles de management ou d'art, mais rien sur l'ES privé en tant que tel, alors qu'il concerne près de 800.000 étudiant-es. Pour comparaison, le SIES a réalisé et publié en 2024 une note sur les sportifs de haut niveau, soit 16.000 étudiant-es...

Pourquoi aussi peu de volonté d'analyse au MESR ?

CE : C'est une décision politique du ministère... Pourtant, en tant que scientifique, syndicaliste et citoyen-ne, il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de l'enseignement supérieur privé.

T'a-t-on d'une manière ou d'une autre empêché de travailler pour obtenir des informations ?

CE : Non, c'est juste qu'il n'y a pas de données : il y a peu de moyens humains mis sur le sujet.

La CGT au CNESER a été confrontée au déferlement de demande de validation de formations supérieures privées, parfois 30 d'un coup. L'opposition de la CGT, ainsi que le retour catastrophique d'étudiant-es, a pu contribuer à ouvrir la boîte.

CE : S'il n'y a pas forcément eu explosion, il y a eu un fort développement qui n'est pas facilement mesurable. D'un côté, depuis disons une quinzaine d'années le nombre d'étudiant-es a beaucoup augmenté, augmentation prévisible liée au baby boom des années 2000, et à l'augmentation des poursuites d'étude dans le supérieur (volonté politique de développer le niveau de formation globale, et volonté des familles et des jeunes au vu de l'évolution du marché du travail). Mais d'un autre côté, le budget des universités a stagné en euros constants, et a donc diminué si l'on prend en compte l'inflation. Stagnation du budget + augmentation du nombre d'étudiant-es = baisse de la dépense par étudiant-e. Et à présent, les conditions sont telles que certains collègues demandent à baisser

les capacités d'accueil, en L1 en particulier mais également en master. Donc une partie de l'augmentation des étudiant-es a été absorbée, et continue d'être absorbée par le privé.

Et nous voyons le risque à court terme de la libéralisation et de l'augmentation des frais d'inscription dans le public, dans une dynamique de manque de moyens et de concurrence malsaine avec le privé.

CE : Il convient d'analyser les politiques publiques. Ainsi, les établissements expérimentaux (EPE), comme l'université de Nice, peuvent à présent intégrer des écoles privées. Tous ces éléments : la reconnaissance du bachelor, la réforme de l'apprentissage, Parcoursup... organisent le développement du privé et la porosité, voire la mixité, entre le public et le privé.

Et ce n'est pas tout. BPI France (banque publique d'investissement) est un établissement financier public créé en 2012, dont les objectifs initiaux étaient de prêter ou de prendre des participations au sein des PME ou des entreprises de taille intermédiaire. Mais depuis 2015, BPI entre dans le capital de grands groupes privés d'enseignement supérieur (dans 10 groupes dont Galileo Global Education par exemple, voir le rapport parlementaire de 2024). Pourquoi ? Parce que le taux de rentabilité y est excellent : à 2 chiffres, parfois plus de 20 % !

L'État étrangle financièrement l'ESR public et dans le même temps il finance la concurrence privée qui profite de l'aubaine... La boucle est bouclée ! Et que fait le ministère à présent ?

CE : Pendant un an, il y a eu un groupe de travail au ministère de Sylvie Retailleau. Son objectif était de déboucher sur un nouveau label de qualité pour l'enseignement supérieur privé (objectif qui n'est pas arrivé à son terme suite à la dissolution et au changement de gouvernement). C'était un choix politique : le ministère ne faisait pas le choix de mettre les moyens pour une meilleure connaissance du privé, pour un renforcement de ses obligations (ne serait-ce que d'information sur les frais de scolarité), pour un contrôle de

la qualité de tous les établissements, mais il souhaitait créer un label accordé à certains établissements et certaines formations ; rien n'était prévu pour les autres, ceux qui n'auraient pas le label et qui, on peut s'en douter, sont ceux de moins bonne qualité et qui reçoivent des étudiant-es d'origine plus populaire.

Il est pourtant nécessaire de faire un recensement de la porosité public/privé, avec les EPE mais aussi les Grands Établissements. Ainsi une école de commerce à Nancy a été achetée par Galiléo, sur le campus. Il y a des interventions des grands groupes privés directement sur les campus : cf. la licence « Total » sur l'urgence écologique...

CE : Tout à fait. La porosité prend deux autres formes. La porosité des élites : des dirigeants du public qui vont dans les groupes d'enseignement supérieur privé (Muriel Pénicaud au CA de Galileo, Martin Hirsh VP exécutif à Galileo, et Frédérique Vidal qui a voulu devenir « directrice de la stratégie du développement » à Kema Business School).

D'autre part, certaines collectivités locales, souvent les villes moyennes, accueillent à bras ouverts des écoles privées, qu'elles aident à s'implanter. C'est en effet un enjeu important de développement local (démographique, économique...), et cela permet à des jeunes de faire des études supérieures en restant sur place, ce qu'ils ne feraient pas toujours s'ils devaient quitter leur localité. Il y a un vrai enjeu de démocratisation de l'enseignement supérieur, mais qui devrait être pris en charge par le public plutôt que par le privé.

¹ ASSEMBLEE NATIONALE, 2024, Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif ([Rapport d'information n°2458](#) ; Deschamps, B., & Folest, E.).

² INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE (IGAENR), 2015, L'enseignement supérieur privé : Propositions pour un nouveau mode de relations avec l'Etat (Rapport d'inspection. Isabelle Roussel, Bonhotal, J.-P., Foucault, M., Gavini-Chevet, C., & Baes-Honoré).

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : l'open bar !

Frédérique Bey

Syndicat CGT FERC Sup de l'université de Lorraine

Vincent Martin

Syndicat CGT FERC Sup de l'UTC



Photo : © Jérôme Michaud - Flickr

C'est la « loi pour choisir son avenir professionnel » n° 2018-771 du 5 septembre 2018, qui a remis en cause les difficiles équilibres qui avaient été construits et préservés pendant des décennies entre les exigences économiques et les aspirations à faire de la formation professionnelle un outil de progrès social et d'émancipation personnelle pour les salarié·es. Et cette loi a bouleversé de fond en comble l'organisation de l'apprentissage en France faisant de celui-ci un marché concurrentiel, prenant toute son ampleur dans l'enseignement supérieur.

En 2018, gouvernement et patronat sont parvenus à faire passer un projet très régressif en matière d'apprentissage grâce à une loi reprenant l'ensemble des revendications du MEDEF :

- Le pilotage de l'apprentissage est ainsi confié aux branches professionnelles : elles peuvent, avec les organismes de formation,

décider d'ouvrir et de fermer des *Centres de formation des apprentis* (CFA). Cela permet au patronat de faire correspondre l'offre en matière d'apprentissage à leurs seuls besoins. L'apprentissage, qui est bien toujours une voie de formation initiale passe ainsi aux mains des entreprises.

- Les CFA sont désormais financés au

nombre de contrats conclus dans leur établissement (peu importe si les apprenti·es ont trouvé ou non un contrat de travail), ce qui les rend totalement soumis à la marchandisation. Les coûts des contrats sont fixés par *France Compétences*, l'organisme public créé par la loi n° 2018-771, qui distribue l'argent sur recommandation des

branches (un peu comme si le syndicat des laboratoires pharmaceutiques décidait du prix des médicaments remboursés par la Sécurité sociale).

France Compétences = autorité nationale unique de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle remplace, en 2019, la Commission nationale de la certification professionnelle pour la gestion du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

- Le contrat de professionnalisation (contrat de travail en alternance visant l'acquisition d'une qualification) et la formation professionnelle initiale sous statut scolaire (réalisée notamment en lycées professionnels), sont désormais mis en concurrence avec l'apprentissage.
- Les CFA sont désormais soumis aux mêmes règles juridiques que les autres prestataires de formation (qui sont une jungle) avec label qualité.
- Le système de contrôle et d'inspection de l'apprentissage a été démolé.

Conséquences immédiates

Les conséquences envisagées par la CGT en 2018 et largement confirmées depuis, sont les suivantes : une régression pour les droits des apprentis qui s'alignent sur le droit commun du contrat de travail (durée du travail, règles de rupture, licenciement), des salaires indigents (de 27% à 100% du SMIC selon l'âge et l'année de l'apprentissage), un floutage des frontières entre les différents statuts (scolaire/apprenti) et une dérégulation des financements de la formation. La CGT a d'ailleurs réédité son guide de l'apprenti-e en janvier 2023, extrêmement précieux : <https://analyses-propositions.cgt.fr/guide-de-lapprentie>, quand la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques), dans une note d'analyse d'octobre 2024, rapporte que 36 % des apprentis qui ont démarré leur apprentissage en 2018 l'ont interrompu au cours des 18 mois suivants

et que 65 % de ces jeunes évoquent, comme principale raison de cet abandon, des difficultés avec l'employeur ou le poste de travail.

Le système est dopé par des aides publiques aux employeurs, sans contrepartie

Même la Cour des comptes le dit dans ses rapports ou notes : ce système d'aides publiques à l'apprentissage s'avère surtout un système d'« aides aux entreprises plus qu'à l'insertion des jeunes ».

En juin 2020, avec la crise sanitaire, le gouvernement décide d'octroyer une « aide » publique, qui devait être exceptionnelle, à tous les employeurs d'apprentis (d'un montant de 5 000 euros pour les mineur-es et de 8 000 euros pour les majeur-es la première année d'apprentissage). Cette aide est passée à 6 000 € en 2022, et en janvier 2023 Macron annonce la prolongation de l'aide de 6 000 € à l'embauche d'alternant-es de moins de 30 ans jusqu'à la fin du quinquennat en 2027.

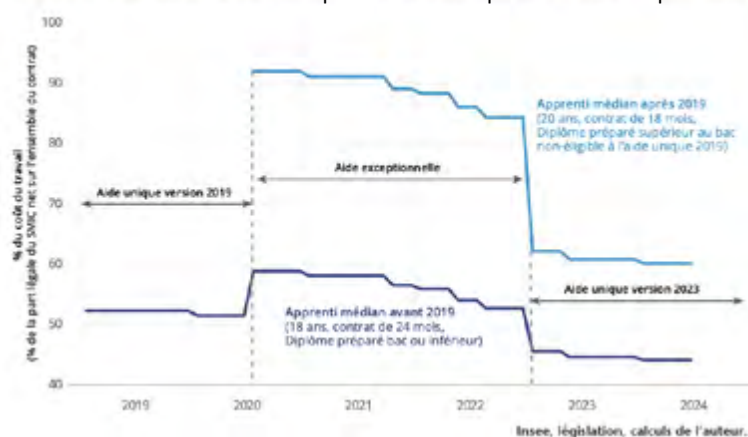
Selon la Cour des comptes, en 2021, les dépenses publiques pour l'apprentissage ont atteint près de 9 milliards d'€, et en 2022, les dépenses ont dépassé 16 milliards d'€ pour 837 000 contrats signés avec des jeunes. Une augmentation de 300% en trois ans. Cela comprend le paiement de leur frais de scolarité et l'aide de 6 :000 € versée aux employeurs à chaque embauche. Avant la dissolution, Macron avait rappelé son objectif : un million de contrats d'ici la fin du quinquennat.

En septembre 2024, sort un rapport de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), « *Apprentissage, quatre leviers pour reprendre le contrôle* », dont nous avons extrait certains graphiques, - qui révèle qu'« en 2023 la dépense nationale pour l'apprentissage aurait atteint 24,9 milliards d'€, soit 26 000 € par apprenti, environ deux fois plus que ce qui est consacré à chaque étudiant du supérieur », en précisant que sont incluses dans ce chiffre les exonérations sociales et fiscales dont bénéficient ces contrats d'apprentissage.

À l'été 2023, France Compétences a dû emprunter auprès d'un pool bancaire plusieurs milliards pour éviter une cessation de paiement. Visiblement, l'étude d'impact de la loi de 2018 ne présentait pas d'analyse de la soutenabilité financière de la réforme, elle n'avait, bien sûr, pas prévu la crise Covid ni que Macron ferait de tels cadeaux au patronat.

Car, en théorie, c'est la taxe d'apprentissage qui finance les coûts pédagogiques, mais elle est insuffisante pour couvrir les dépenses d'apprentissage de France Compétences (elle n'en représente que la moitié). La solution en 2024 ? L'endettement comme en 2023 ou une ponction dans la Caisse de l'assurance chômage, comme prévue dans un arrêté paru au Journal Officiel le 27 décembre 2023, qui a fixé le montant des prélèvements de l'État sur le régime d'Assurance chômage pour financer France Compétences et France Travail à un total de 12,05 Mds.

Part du coût du travail couverte par les aides uniques et l'aide exceptionnelle



À l'automne 2024, le débat fait rage autour des Projets de Loi de Finances (PLF) et de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 et des aides publiques à l'apprentissage. Le gouvernement Macron-Barnier propose parmi ses pistes d'économies la réduction de l'aide unique à l'embauche de 6 000 à 4 500 € et une diminution des exonérations de cotisations salariales et patronales sur certains contrats d'apprentissage : au total une économie de 1.2 Md€. Cette proposition a été farouchement combattue par le Medef et ses alliés à droite et à l'extrême-droite.

Ces dépenses considérables sont donc payées par nos impôts, au détriment des services publics, et par nos cotisations (au détriment de la Sécu en général et des privé-es d'emploi en particulier). Évidemment, elles réduisent aussi les moyens alloués aux autres dispositifs de formation professionnelle gérés par France Compétences.

Explosion du « marché » de l'apprentissage

Dans ce contexte, la prolifération de nouvelles formations en apprentissage n'a rien de surprenant : l'esprit de la réforme de l'apprentissage en 2018 était bien de libéraliser le système de formation et de donner « plus de marge de manœuvre au monde du travail » pour répondre plus vite à ses besoins de compétences en payant moins cher ses salarié-es. On pourrait presque parler de main d'œuvre gratuite et d'attaque au financement de la Sécurité sociale : dans la 1^e année du contrat : 16-18 ans = 27 % du Smic – 18-20 ans = 43 % du Smic – 21-25 ans = 53 % du Smic - + de 26 ans = 100 % du Smic, tout ceci associé à des exonérations de cotisations salariales et patronales hors normes.

En résumé, l'apprentissage a dopé l'embauche et réduit le chômage des jeunes à coup de milliards de cadeaux fiscaux et sociaux aux patrons. Qui, de fait, bénéficie d'une main d'œuvre formée, malléable et pas chère.

La CGT, avec la FERC mais également la Cour des comptes et d'autres observateurs

(OFCE), pointent qu'avec cette réforme et ses conséquences directes, on s'éloigne des objectifs historiques assignés à l'apprentissage : effets de la réforme ou effets liés aux aides à l'embauche (la Cour des comptes parle « d'effets d'aubaine ») ; cette augmentation se concentre essentiellement, ces dernières années, dans l'Enseignement supérieur et dans le secteur tertiaire. Cette évolution du profil des apprentis « ne correspond pas aux objectifs historiquement associés à la politique de l'apprentissage, qui jusqu'à présent visait à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes présentant les plus bas niveaux de qualification, ceux qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail », pointe la Cour des comptes.

Parce que, toutes les études le montrent : plus les études sont longues, moins l'apprentissage a d'impact sur l'insertion, comme le rappelle Bruno Coquet dans son rapport pour l'OFCE : « du point de vue de l'insertion en emploi des apprentis, l'efficacité du dispositif est très faible. En effet, la hausse des dépenses a essentiellement bénéficié à des jeunes préparant un diplôme de l'enseignement

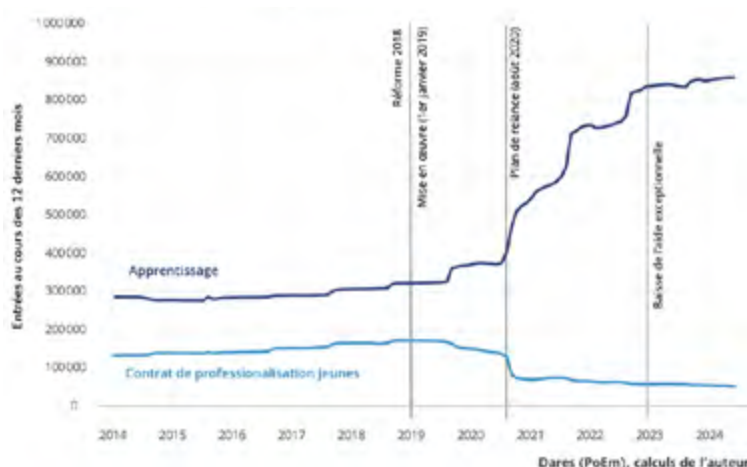
supérieur (deux tiers des entrants en 2023, contre seulement un tiers en 2017) qui n'ont pas besoin de ce type de coups de pouce financiers étant donné que c'est le diplôme qu'ils obtiennent qui est déterminant pour leur employabilité, et non pas qu'il ait été acquis par la voie de l'apprentissage ou à l'issue d'un cursus classique. »

L'apprentissage dans l'Enseignement supérieur

État des lieux

À partir de 1987, l'apprentissage dans l'Enseignement supérieur devient possible. Jusqu'alors cantonné aux seuls CAP, la réforme Seguin de 1987 l'ouvre à tous les niveaux de formation. Mais ce n'est qu'à partir de 1995 qu'il se développe vraiment. Entre 1995 et 2000, le nombre d'apprenti-es dans l'Enseignement supérieur double, passant de 20 050 à 51 200. Entre 2000 et aujourd'hui, le nombre de ces apprenti-es a été multiplié par plus de 10, et en 2023-24, la majorité des apprenti-es (60%) suit désormais une formation dans le supérieur.

Entrées en contrats d'alternance



Selon la note Flash du SIES de septembre 2024, intitulée « *L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2023* », au 31 décembre 2023, les Centres de formation d'apprentis accueillent 635 900

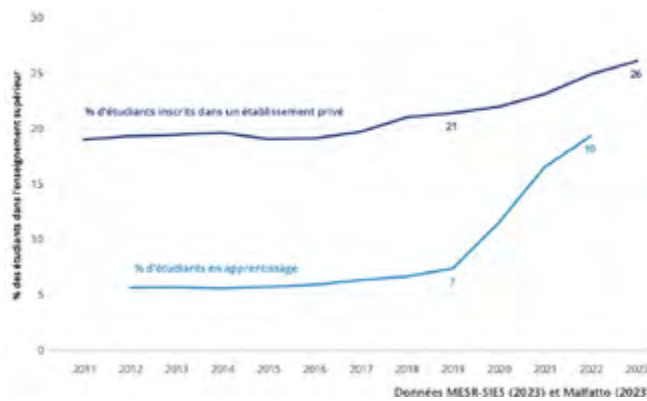
étudiant-es préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 576 000 au 31/12/2022). Cela représente une hausse de 10 % en un an et de 33 % en deux ans (plus 78% entre 2020 et 2022).

Près d'un tiers de ces apprenti-es sont inscrits en STS (section de technicien supérieur), 16 % en écoles de commerce et 31 % dans diverses autres formations principalement privées.

Entrées en apprentissage selon le niveau de diplôme préparé



Étudiant-es selon le type d'établissement et la voie suivie



Certes, pour les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur publics, l'apprentissage c'est aussi et surtout une nouvelle source de financements (pour l'université de Lorraine, par exemple, l'apprentissage, c'est 25 M€ en 2023, soit +18 M€ depuis 2020) qui permet de boucher un tout petit peu les énormes trous laissés par le désengagement de l'État.

comme Omnes (détenu par le fonds d'investissement britannique Cinven) et Galileo (détenu par le fonds de retraite canadien CPPIB et Téthys, la holding de la famille Bettencourt Meyers), qui investissent ce marché en rachetant des écoles en France et à l'étranger, mais aussi des petites entreprises qui se spécialisent dans des thématiques « porteuses » (transition écologique, par ex.)

supérieur et de l'insertion professionnelle, en 2023), si l'apprentissage dans l'enseignement supérieur a autant augmenté (X 5 depuis 2012), c'est pour trois raisons : « la dérégulation dans le bon sens du terme » (SIC!) apportée par la loi *Avenir professionnel* », les aides à l'embauche et, « la meilleure raison » qui est « l'engouement des étudiants ». Et l'argument le plus souvent mis en avant, c'est que l'apprentissage est un facteur de diversité sociale.

Mais justement, la croissance démographique associée à ce désengagement de l'État pour l'ESR public (+ 574 000 étudiants en 10 ans 2010-2021, sans aucune place créée dans le public), associée à cette politique de soutien à l'apprentissage via des fonds publics, est aussi un levier de croissance de multiples écoles privées à but lucratif : leurs frais d'inscription, honteusement élevés, sont ainsi pris en charge en totalité par les cotisations des entreprises et les aides de l'État.

Avant 2018, ouvrir un CFA nécessitait une autorisation des conseils régionaux, et ces derniers freinaient les ouvertures dans le supérieur pour privilégier l'infra-bac [les diplômes inférieurs au baccalauréat]. En 2018, cette contrainte administrative saute avec la nouvelle loi. Les écoles voient dans l'apprentissage un moyen d'avoir des nouveaux « clients » avec un financement assuré par l'État via France Compétences. Et évidemment, le système est magnifique pour les entreprises, qui peuvent, avec l'apprentissage, recruter des jeunes talents. L'opération s'avère particulièrement avantageuse avec les diplômé-es du supérieur : un apprenti-e dans une école de commerce ou une école d'ingénieur, qualifié, va être rémunéré à 53% du SMIC

Mais en même temps, les représentants des ministères le disent : il est difficile de s'assurer que les processus pédagogiques sont bien mis en œuvre et tous reconnaissent les difficultés des certifications. Il y a « deux mondes » : la formation d'une part et l'ingénierie de certification d'autre part, qui « se sont parfois un petit peu développées en parallèle, sans forcément bien s'articuler ».

Alors que l'État renonce à donner les moyens aux établissements publics, l'impôt finance indirectement mais massivement, ces écoles privées.

Management, informatique, ingénierie, communication, sciences politiques, arts..., ce sont de grands groupes

Pour le MESR (Anne Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement

À l'issue d'une « concertation » avec les grands réseaux de l'enseignement supérieur, le MESR met en ligne une « charte pour un accompagnement responsable et de qualité des apprentis dans l'enseignement supérieur », le 24 octobre 2023. Voilà c'est tout.



Photo : © Camille Stromboni - Flickr

Et après l'apprentissage ?

Dans la réalité, les dernières données disponibles démontrent que les entreprises ne gardent pas le fruit de l'apprentissage qu'elles trouvent pourtant « formidable » puisqu'environ 50% d'apprenti-es ne conservent pas leur poste à l'issue de leur cursus pour être remplacés par d'autres apprenti-es et qu'environ 25% des contrats sont rompus avant leur terme, principalement au cours de la première année.

Les apprenti-es sont devenus de la main d'œuvre quasi gratuite pour les entreprises, qui préfèrent désormais embaucher apprenti-e après apprenti-e plutôt que des salarié-es en CDI ou en CDD.

Chômage des jeunes

Les auteur-trices d'une étude de l'OFCE sur le marché du travail, publiée le 17 mars 2022 (voir références en fin de texte), observaient déjà que 422 000 emplois d'apprenti-es avaient été créés en deux ans, ce qui expliquait l'immense majorité des emplois créés depuis 2019. La très forte baisse du taux de chômage, notamment celui des jeunes, reposerait donc sur une contribution très importante de l'apprentissage, lui-même dopé, on vient de le voir, par un niveau de subvention publique inouï.

Le rapport OCFE de 2024, quant à lui, indique clairement que comme la hausse de l'apprentissage repose essentiellement sur une bascule du statut d'étudiant-e vers celui de salarié-e, le nombre de jeunes chômeur-ses a très peu diminué (-26 000).

Émancipation ?

Ce sont aussi les qualifications et les diplômes, leurs contenus et leur contrôle par l'État qui sont remis en cause et renvoyés aux seules organisations patronales. Il s'agit avant tout d'organiser l'enseignement professionnel pour le mettre exclusivement sous la coupe des branches patronales et au service de l'apprentissage. Pourtant, dans la réalité, l'apprentissage n'est pas plus efficace que la voie scolaire, et il coûte plus cher.

C'est donc bien un choix idéologique, la volonté de donner les pleins pouvoirs au patronat sur la formation professionnelle qui guide cette marche forcée vers le tout apprentissage.

La formation professionnelle initiale ne doit pas être tournée uniquement vers

l'insertion professionnelle immédiate. Elle doit donner accès à une culture générale et à une culture professionnelle de qualité, qui garantissent la reconnaissance de la qualification et d'une évolution possible sur le long terme. Elle doit offrir, à égalité avec les autres voies, des possibilités de poursuites d'études.

Dans une étude, des chercheurs du CEREQ le précisent (voir lien en fin d'article) : « L'abandon des ambitions éducatives et la disqualification de l'enseignement au métier, dans l'apprentissage tel qu'il est pensé depuis la réforme, participent d'une désouvriérisation de l'apprentissage. Ce processus entraîne une amnésie, celle des acquis de l'éducation populaire, des projets d'éducation tout au long de la vie et des réflexions critiques du mouvement ouvrier français ou des intellectuels

d'après-guerre considérant que l'apprentissage méthodique et complet avait aussi une dimension culturelle, celle de faire de l'apprenti un ouvrier parfait comme de former l'homme (et la femme), le travailleur, le citoyen. »

Conclusion

Pour la CGT, les aides massives à l'apprentissage doivent cesser : elles sont aujourd'hui versées au détriment de la formation et de l'embauche des salarié-es des entreprises, au détriment des jeunes en lycée professionnel et des autres dispositifs de formation et contribuent à piller la Sécurité sociale.

L'État et les organisations patronales ne cessent de se targuer de la réussite de l'apprentissage. Mais, si réussite il y a, elle

n'est que quantitative, et elle n'est due qu'aux aides à l'embauche d'apprenti-es.

L'apprentissage doit être choisi, ciblé et avec des engagements réels des entreprises qui y ont recours. Aujourd'hui, force est de constater que les apprenti-es ne représentent souvent qu'un chèque de 6 000 €, et un salarié-e à bas coût, que le dispositif est dévoyé, dans une dérégulation totale, qui participe à l'explosion de l'enseignement supérieur privé à but lucratif.

Nos revendications pour le service public de l'Éducation, pour un service public de l'Enseignement supérieur, gratuit, laïque et émancipateur et pour un service public de l'emploi et de la formation professionnelle, sont plus que jamais d'actualité.

Ressources

- CGT

<https://nvo.fr/apprentissage-un-pognon-de-dingue/>

https://ancien.cqteduc.fr/images/enseignements/enseignement_pro/mythe_realite_janv2022.pdf

<https://analyses-propositions.cgt.fr/guide-de-l'apprentie>

<https://analyses-propositions.cgt.fr/la-jeunesse-face-aux-consequences-du-covid>

- Assemblée Nationale

Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif, n° 2458, déposé le mercredi 10 avril 2024 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/16b2458_rapport-information#

- DARES

<https://poem.travail-emploi.gouv.fr/synthese/contrats-d-apprentissage>

- MESR

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T260/l_apprentissage_dans_l_enseignement_superieur/

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-09/nfsies-2024-22-34567.pdf>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/nfsies-2023-13-29097.pdf>

- Cour des comptes

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-formation-en-alternance>

- OFCE

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2024/OFCEpbrief135.pdf> (source des graphiques de cet article)

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2022/OFCEpbrief103.pdf>

- CEREQ

<https://www.cereq.fr/garcons-et-filles-en-apprentissage>

- PRESSE

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/13/l-enseignement-superieur-privé-un-marche-devenu-lucratif-et-illisible_6181815_3224.html

https://www.challenges.fr/politique/le-pognon-de-dingue-de-l-apprentissage-inonde-toujours-les-entreprises-et-les-ecoles_872827

L'offensive de l'enseignement supérieur privé

Françoise Morel-Deville

Syndicat CGT FERC Sup de l'ENS de Lyon

Amandine Renault

Syndicat CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille

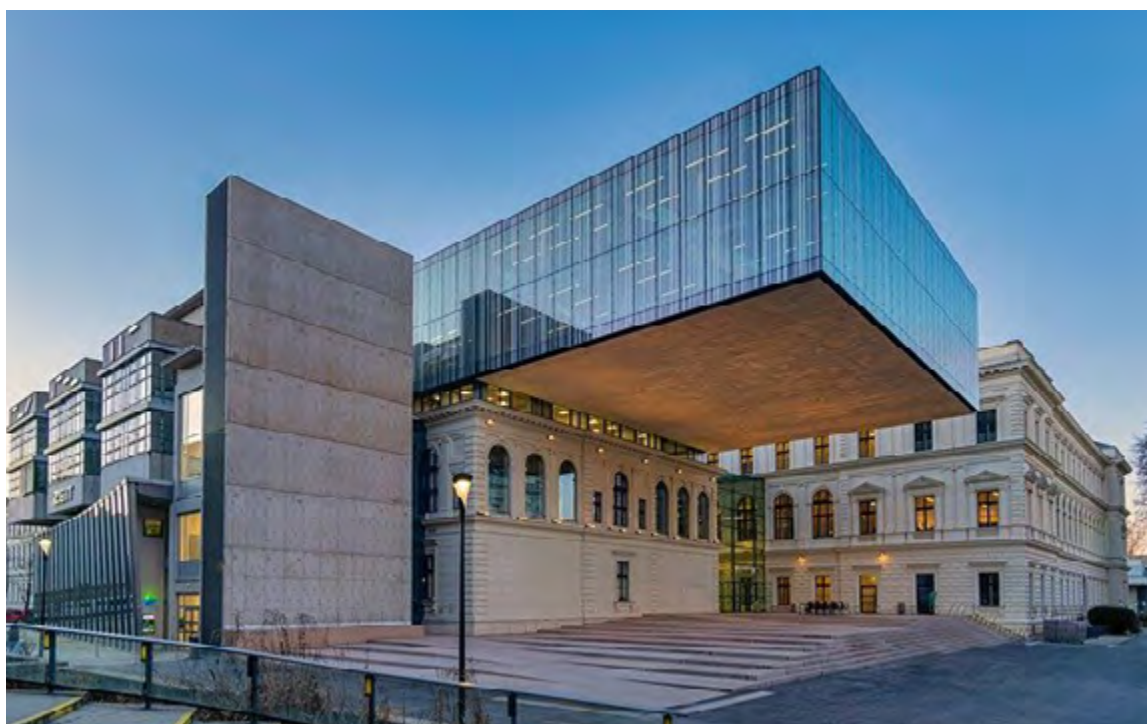


Photo : © Union CGT FERC Sup

Le privé est parfaitement « armé » pour le choc des savoirs. Il multiplie les stratégies pour prendre d'assaut le marché de l'enseignement supérieur : accès libre dans Parcoursup, formations en alternance, promotions gonflées, coaching, parcours privé : voici quelques exemples de leur grande offensive.

Chaque année, 600 000 lycéen·nes formulent des vœux sur la plateforme d'orientation gouvernementale Parcoursup pour des formations post-bac. Face à la masse d'options disponibles et à l'opacité de l'algorithme qui régit la plateforme, beaucoup d'élèves sont désemparés, déçus et pour environ 5 % (soit 30 000 jeunes), sans affectation à l'issue de la procédure¹. Dès sa création en 2018, la loi ORE a permis d'ouvrir très largement l'accès de la plateforme aux établissements privés qui délivrent ou non un diplôme national en convention avec un établissement public ou un diplôme accrédité ou visé par l'État. D'année en année, le nombre de formations proposées s'étoffe (1 sur 5 est privée)². Le nombre d'étudiant·es admis·es dans ces formations explose lui-aussi (+59 % en 5 ans), contre +6 % dans des formations publiques). Aujourd'hui, la part d'admis·e dans un établissement privé représente 14 % des entrant·es dans le supérieur.

Depuis 2019, le secteur privé a profité des mesures gouvernementales pour développer l'apprentissage (voir l'article dédié à l'apprentissage dans le supérieur dans ce dossier p20). Il est ainsi rapidement devenu majoritaire dans les formations professionnalisantes en alternance, celle des bachelors en commerce et management (privés à 98 %), des ingénieurs (70 %), celles liées au travail social (99 %). Les formations en apprentissage sont à 69 % dispensées par des groupes privés lucratifs dont 37 % sont hors contrat avec l'État, (Galileo Global Education France en est le leader).

Outre l'arrivée de nouveaux cursus privés sur la plateforme, ce sont les promotions qui sont gonflées pour accueillir plus d'étudiant·es. C'est par exemple le cas des licences (+ 60% d'admis·es en 5 ans), en particulier les L.AS (licences accès santé) proposées par les établissements catholiques (Université catholique de l'ouest, Instituts catholiques de Lille, Lyon, Paris, Vendée, Toulouse et Rennes).

L'offensive privée redouble de stratagèmes pour séduire les lycéen·nes dans leur projet d'études. Avec le bond des conseils à l'orientation, c'est toute l'offre publique qui est pointée comme lacunaire /

indigente. D'autant que l'orientation post-bac est de plus en plus précoce dans la scolarité : au lycée avec le choix des spécialités en classe de seconde, en première et en terminale ; au collège, avec les prochaines classes de niveau et avec le verrou du brevet qui conditionnera largement le baccalauréat. A cela s'ajoute une mobilisation plus élevée des catégories socio-professionnelles des parents dans la scolarité de leur enfant. Ces familles ont intégré depuis longtemps que la gratuité des études et l'égalité des chances en France étaient révolues. Elles n'hésitent plus à forcer leur avantage pour pousser les pions de leurs enfants et faire valoir leurs intérêts (le nombre de saisines de la médiatrice de l'éducation nationale pour contester des notes et les évaluations ont été multipliées par sept entre 2017 et 2022). Aujourd'hui, 25 % des élèves étudient dans une école privée, et ce pourcentage augmente chaque année, avec le ralliement des classes moyennes.

Pour le secteur privé, cela signifie que de plus en plus de familles sont prêtes à payer. Les entreprises de conseil ont flairé la bonne affaire et bataillent pour constituer des champions prêts à conquérir le domaine des études supérieures, proposant des services de coaching scolaire. Elles sont présentes dans les salons d'orientation aux côtés des établissements privés et très actives sur les réseaux sociaux tout au long de la procédure Parcoursup. 80 % des élèves de familles aisées font appel à des conseils dans la maturation de leur projet d'études (réseau Tonavenir). Les tarifs (500 à 1000€) proposent d'aider l'élève à mieux se connaître et à utiliser Parcoursup.

Enfin, la plateforme d'orientation « Parcours privé » a été lancée le 5 décembre 2023 par la FNEP, (Fédération Nationale de l'Enseignement Privé) pour fournir des informations sur l'enseignement supérieur privé français, dans et hors Parcoursup. L'offre rassemble 2 767 formations sur 462 campus. Chaque formation détaille : intitulé, programme, conditions d'accès, frais de scolarité, stages en apprentissage ou en alternance, niveau de sortie, titre RNCP, etc. L'objectif affiché est de proposer une offre de

formation plus «transparente» pour les familles sans pour autant « remplacer ni compléter » la plateforme nationale Parcoursup.

En réalité, « Parcours privé » est un calendrier parallèle, qui anticipe les grandes dates de Parcoursup pour mieux les contourner. Elle contribue à grossir le nombre des écoles privées dans tout le territoire, sans cadre de référence, ce qui inquiète le comité d'éthique et scientifique de Parcoursup (Cesp), dans son rapport annuel³ adressé le 4 mars au ministère de l'enseignement supérieur. En réponse, le MESR travaillerait à un nouveau label pour les formations privées.

La segmentation entre le public et le privé est une nouvelle étape de l'offensive néolibérale dans l'enseignement supérieur. C'est un marché qui se constitue en aggravant les inégalités sociales entre étudiant·es, puisqu'y ont majoritairement recours celles et ceux issu·es de milieux favorisés, compte tenu des tarifs pratiqués. A l'élitisme des grandes écoles et des formations publiques d'excellence, s'oppose l'argent. En se basant sur un système violent, en pratiquant implicitement la guerre de classes, le privé n'hésite pas à défendre les intérêts des dominant·es, en profitant sans complexe de l'argent public pour amputer l'avenir de la jeunesse populaire.

¹ Le rapport sur la procédure Parcoursup de la commission culture, éducation et communication du Sénat <https://www.senat.fr/rap/r22-793/r22-793-syn.pdf?>

² Le nombre de formations accessibles via la plateforme augmente d'année en année : 10 697 formations répertoriées en 2018, 13 644 formations en 2022, 23 000 formations en 2023. L'offre de formations privées accessibles depuis la plateforme Parcoursup a augmenté de 49% entre 2018 et 2022.

³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/remise-du-rapport-annuel-2023-du-comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup-95052>



Photo : © Union CGT FERC Sup

Institut Catholique d'Études Supérieures, De Villiers for ever ?

François Poupet
CGT FERC Sup syndicat de Nantes Université

Depuis plus de trente ans, les collectivités territoriales des Pays-de-la-Loire, de la Vendée, et de l'agglomération yonnaise arrosent à coup de millions d'euros l'institut catholique de l'enseignement supérieur voulu par Philippe De Villiers... piétinant au passage les principes de la laïcité.



Il était une fois...

Au milieu des santons réactionnaires et des crèches bien chrétiennes, un bon vicomte, Philippe De Villiers eut le projet de ré-inventer la Vendée... Ce fut d'abord, à la fin des années 70, le Walt Disney du pauvre, le Puy du Fou, parc d'attraction bien huilé pour faire essaimer un récit populiste et fallacieux d'une province assiégée par la République. Installé dans le bocage, il avait pour finalité de faire prendre des vessies pour des lanternes : une guerre civile pour un génocide, une Vendée déchirée entre Républicains et royalistes pour une contrée uniquement peuplée de réactionnaires. Le pire, c'est que ce récit, tissu de mensonges historiques, a très bien marché : le Puy du Fou est un succès économique. Deuxième pièce du puzzle, « notre bon maître » décide de pousser ses pions en termes idéologiques. Avant qu'il ne devienne Président du conseil général de Vendée, il avait été acté que la collectivité prendrait en partie à sa charge le développement d'un centre universitaire départemental public (50 % de l'investissement et du fonctionnement), à la Roche-sur-Yon, préfecture du département. C'est là une occasion de dynamiser l'agglomération et tout le territoire. De Villiers reprend à son compte cet engagement (pouvait-il faire autrement ?), mais... demande en retour à ce qu'il puisse créer un institut catholique dans la même ville¹. Un marché de dupes !

Dans cette croisade pour l'enseignement privé, il est aidé par le Recteur de l'académie de Nantes² de l'époque, vendéen, ancien élève du privé, devenu par la suite président du comité exécutif de la fondation ICES.... Relié d'abord à l'UCO d'Angers, l'ICES devient progressivement « autonome ». Mais pas pour les subventions publiques qui pleuvent dans son escarcelle ! Privé, d'accord, mais pas de fonds publics ! on vit sur la bête !

Miracle, de l'argent !

Alors, comment fait-on vivre un institut privé ? Eh bien, avec beaucoup d'argent public³ !

Fonctionnement

Le conseil départemental ? 2,3 millions d'euros chaque année.

L'agglomération yonnaise ? En 2023, 180 900 euros. Le maire actuel de la ville idolâtre De Villiers⁴.

L'État participe à hauteur de 11% au budget (en 2015, il était de 7,4 millions d'euros, donc la somme investie annuellement par l'État était de 810 000 euros).

Investissement

Le conseil départemental et le conseil régional donnent presque 500 000 euros chaque année en remboursements d'emprunts (pour les travaux de l'ICES, son extension récente).

Les locaux de l'ICES font l'objet d'un bail emphytéotique⁵, quasiment gratuit.

Résumons-nous : plus de 3 millions d'euros de subventions publiques chaque année.

Une gentille petite « université » pour de gentils petits étudiant.es...

L'ICES est un nid douillet pour...la réaction vendéenne, voire l'extrême-droite, qui jouit de l'argent public pour s'épanouir au soleil vendéen. Son fondateur n'en faisait pas mystère, en faisait son titre de gloire⁶ : « identité, racines chrétiennes, patrimoine », le saint crédo de De Villiers. Il peut se vanter de sa réussite, la « zemmourisation » est bien à l'œuvre au sein de cet institut ; un sondage à l'interne, en 2022, en offre la parfaite illustration. Avant le premier tour des présidentielles, 38,6 % des étudiant.es interrogés souhaitaient voter Zemmour⁷. Ah, les braves petit-es que voilà⁸ ! On leur donnerait le bon Dieu sans confession !

Mieux, ces jeunes gens éclairés par les lumières vendéennes flirtent sans vergogne avec tout ce que l'extrême droite fait de mieux : homophobie, racisme, haine de la République, royalisme assumé, ... Entre autres exploits, une douzaine d'entre eux saccagent en 2019 un stand LGBT implanté sur la place centrale de La

Roche-sur-Yon.

Mais, rassurez-vous, cela n'empêche pas ce joyau de la réaction d'être reconnu par l'État, en 2014, comme participant aux missions de services publics de l'enseignement supérieur français... D'avoir intégré en 2023, le réseau de la conférence des grandes écoles (CGE). D'être membre du programme ERASMUS. De passer vaillamment les évaluations HCKERES⁹.

Décidément, il y a quelque chose de pourri dans notre « royaume » de France !

¹ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/lorigine-de-lices-un-accouchement-mouvemente-3859989>

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Quénet

³ <https://cgt.fercsup.net/syndicats/pays-de-loire/universite-de-nantes/actualites-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche/article/noel-en-mai-pour-l-enseignement-superieur-privé-en-vendee>
Voir aussi l'article de Mediapart en date du 8 septembre 2024 <https://www.mediapart.fr/journal/france/080924/la-fac-privée-fondée-par-de-villiers-continue-d-etre-dopee-l-argent-public>

⁴ https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon_85191/vendee-luc-bouard-moi-philippe-villiers-est-genie_17514839.html

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Bail_emphytéotique

⁶ https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon_85191/serie-25-ans-de-lices-24-il-faut-que-la-vendee-pousse-derriere_9174390.html et <https://www.mediapart.fr/enquete/nantes/2017/09/28/en-vendee-lices-forme-les-elites-de-la-droite-reac/>

⁷ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon-85000/presidentielle-vendee-a-l-institut-catholique-les-jeunes-assument-etre-de-droite-2157abfe-959f-11ec-9ce0-a8acd3395b1a>

⁸ <https://lahorde.samizdat.net/Ambroise-Savatier-de-l-ICES-a-Zemmour>
<https://lahorde.samizdat.net/la-roche-sur-yon-relaxe-max-pour-les-agresseurs-etudiants-a-lices>
<https://lahorde.samizdat.net/Quand-l-Action-francaise-se-donne-en-spectacle-s>
<https://lahorde.samizdat.net/antoine-vermeulen-un-vendeen-a-la-mairie-de-montauban>

⁹ <https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/institut-catholique-de-vendee-ices>

Les subventions publiques doivent aller aux établissements publics de l'enseignement supérieur ! Pas aux officines privées de formation ni à l'église catholique !

Eric Laugerotte

Syndicat CGT FERC Sup de l'université de Rouen & INSA

En Normandie et à Rouen, les collectivités territoriales subventionnent l'enseignement supérieur privé au détriment du service public et de la vie étudiante.

Comme dans toutes les régions françaises, la privatisation de l'enseignement supérieur s'accélère dans les territoires normands, soutenue par la politique gouvernementale. Dès sa création, la COMUE Normandie Université a compté parmi ses membres plusieurs établissements privés. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 6 sur 19 membres, et émergent sur les plates-formes sélectives Parcoursup et Monmaster.

Dans son programme, en 2021, l'exécutif régional promettait l'installation d'un nouvel établissement confessionnel ou lucratif tous les ans. Il souhaitait ainsi rendre plus attractif le territoire, stopper « la fuite des jeunes », notamment vers l'Île-de-France, et combler le fort déficit de diplômé-es en Normandie. Dans le même temps, l'insuffisance des dotations de l'État et un contrat de plan état-région CPER des plus réduits, interdisent aux établissements publics de fonctionner correctement et de lancer les investissements indispensables pour pallier la dégradation des conditions de

travail et d'étude, ou encore faire face à la misère étudiante.

La promesse de l'exécutif régional d'augmenter le nombre de créations d'établissements privés s'est largement réalisée, d'autant plus que la Métropole Rouen Normandie, bien que de couleur politique différente, a soutenu cette démarche sur son territoire. En 2022, ces deux collectivités s'associaient une première fois pour subventionner deux établissements¹ : l'Institut catholique de Paris (ICP) et la première école vétérinaire privée portée par le réseau UniLaSalle.

L'ICP s'est vue accorder 11 millions d'euros, provenant à part égale de la Région et de la Métropole. La première rentrée s'est déroulée en septembre 2023 sur un campus de 5 000 m², les locaux appartenant au diocèse de Rouen. À terme, 1 000 étudiant-es seront accueillis. Les licences de l'ICP concurrencent directement celles de l'UFR droit, économie, sciences politiques, de l'UFR lettres et sciences humaines et de

l'UFR sciences de l'homme et de la société de l'Université Rouen Normandie. Les formations dispensées par l'établissement confessionnel soulèvent des questions d'éthique et d'objectivité. Il est écrit ainsi dans la charte approuvée par l'Assemblée Générale des Évêques fondateurs que « l'ICP participe de manière originale à la mission d'évangélisation de l'Église catholique ».

Malgré l'avis quasi-unanimement défavorable des professionnels du domaine, le Ministère a donné son feu vert à l'ouverture d'une école vétérinaire au sein de l'institut privé UniLaSalle. Cette création a été financée à hauteur de 22 millions d'euros par les collectivités territoriales. Rendu possible par la loi de programmation de la recherche (LPR), ce projet a été soutenu par les Chambres d'agriculture au niveau national dont le président n'est autre que celui d'UniLaSalle, mais aussi le numéro 2 du groupe agro-industriel Avril rassemblant entre autres : Lesieur, Matines, ou encore des sociétés d'agrocarburants... À n'en pas



Photo : © Union CGT FERC Sup

douter, cet environnement économique influence le contenu des formations contre les nouvelles méthodes à trouver pour lutter contre le réchauffement climatique.

La sélection par l'argent pulvérise la mixité sociale. S'inscrire dans un établissement privé est synonyme d'endettement pour les jeunes normands issus d'un milieu défavorisé. Chaque année, il faut déboursier entre 3 000 et 7 000 euros de droits d'inscription à l'ICP. Le cursus de 6 ans de l'école vétérinaire coûte 93 000 euros.

Depuis, d'autres établissements privés continuent de s'implanter sur la Métropole, comme l'école supérieure de gestion et l'école supérieure d'action et de recherche commerciale, toutes deux appartenant au groupe lucratif Galileo Global Education, l'une des multinationales présentes sur le marché mondial de l'enseignement supérieur.

La captation de ressources publiques ne s'arrête pas aux subventions des collectivités locales. Des partenariats « pédagogiques » et « scientifiques » sont engagés avec l'Université. Les établissements privés concernés justifient ainsi de la pertinence de leurs formations, tout en consolidant un ancrage territorial. Cet « enrichissement » n'est possible qu'en émergeant sur des fonds publics mais aussi en disposant d'agent-es du service public. À la recherche de personnels qualifiés, les responsables de l'ICP ou d'autres établissements privés ont ainsi approché plusieurs collègues et étudiant-es², leur proposant d'effectuer

des enseignements dans leur filière. Des annonces tournent sur les réseaux spécialisés. Des comparatifs donnant une vision particulièrement dégradante et diffamatoire de l'Université ont pu servir à l'argumentaire, relevant de techniques de débauchage des plus agressives et participant sans ambiguïté à la marchandisation de l'enseignement supérieur. Très récemment, une nouveauté fâcheuse renverse les rôles. Une personne de l'ICP a été sollicitée pour devenir membre d'un comité de sélection (CoS) de l'Université Rouen Normandie, mis en place pour un concours de maître de conférence. Cette personne participera à la lecture des dossiers, aux auditions et au choix de la ou du candidat-e comme tout autre membre du CoS. Cependant, quelles motivations et quelle éthique guideront ses choix ? Quand on sait que le poste concerne la section maïeutique, cela interpelle d'autant plus. Est-ce que toute ou tout candidat-e qui aborde le sujet de l'avortement sera recalé ?

Dès le 21 mars 2022, lors du vote des subventions à l'ICP et à l'école vétérinaire au conseil de la Métropole³, la CGT FERC Sup Université & INSA Rouen s'est mobilisée, participant au rassemblement pour dénoncer la ségrégation sociale et l'abandon de l'enseignement supérieur public par l'État. Il est demandé aux collectivités territoriales que les fonds publics dévolus à l'enseignement supérieur ne soient attribués qu'aux établissements publics. En 2023, un collectif de 26 organisations syndicales et associations a adressé une lettre ouverte aux présidents de la Région et de la Métropole. Une pétition a été

lancée⁴. La CGT FERC Sup Université et INSA Rouen a soutenu et a participé aux actions dénonçant la venue de René Écochard à l'ICP pour une formation aux professeurs des établissements privés, au moment même de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce personnage est bien connu pour ses idées proches de l'extrême droite, anti-IVG, anti-PMA, homophobes, transphobes... Son service d'ordre était assuré par des membres de la très royaliste Action française et par un identitaire lyonnais condamné en février 2024 pour « violences aggravées à caractère raciste ».

Les établissements confessionnels et lucratifs suivent un modèle économique basé sur la rentabilité et le profit et imposent des conditions de travail dégradées et des bas salaires à leurs propres salarié-es. En soutien local à la CGT SNPEFP, le syndicat national des personnels de l'enseignement et de la formation privés, la CGT FERC Sup Université & INSA Rouen avec l'UD 76 a pu accompagner des salarié-es sans augmentation ou évolution de carrière depuis de trop nombreuses années. C'est aussi la CGT qui a œuvré pour sécuriser le personnel de l'IES business school⁵ située à proximité de l'UFR droit, économie, sciences politiques, qui subissait une gestion toxique du patron harceleur, sans véritable action du seul syndicat CFDT représentatif au CSE.

¹ <https://cgt.fercsup.net/syndicats/normandie/universite-et-insa-rouen/article/metropole-rouen-normandie-non-aux-fonds-publics-pour-l-enseignement-superieur>

² <https://cgt.fercsup.net/syndicats/normandie/universite-et-insa-rouen/article/debauchage-de-colleagues-et-d-etudiant-es-vers-l-enseignement-superieur-privé>

³ <https://cgt.fercsup.net/syndicats/normandie/universite-et-insa-rouen/article/l-enseignement-superieur-et-la-recherche-a-vendre-en-normandie-et-a-rouen-aussi>

⁴ <https://www.change.org/p/non-au-financement-de-l-enseignement-superieur-privé-par-les-région-et-métropole-de-rouen>

⁵ <https://www.lepoulpe.info/institut-d-etudes-superieures-a-rouen-l-ecole-du-management-toxique>

Enseignement supérieur privé : quelles conséquences sur les étudiant·es ?

Endettement, qualité de la formation, validité des diplômes, fermetures intempestives, quelles sont les conséquences de l'enseignement supérieur privé sur les étudiant·es ?

Amandine Renault

Syndicat CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille

Faut-il s'endetter pour étudier dans le privé ?

En France, essentiellement lié aux frais de vie (logement, alimentation, transport, etc.), l'endettement concernerait entre 10% et 12,5% de la population étudiante¹. Dans l'enseignement supérieur privé, compte-tenu des frais de scolarité élevés, parfois exorbitants, on peut facilement imaginer qu'un certain nombre de jeunes ont recours à un emprunt. Selon l'Observatoire de la Vie Etudiante, 11 % des effectifs en école de commerce auraient contracté un prêt, contre 6 % en école d'ingénieurs et 4,5 % à l'université². En général, les frais d'inscription dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, atteignent 3000 à 10 000 euros par an³. En 2022, l'enquête menée par le Bureau national des étudiants en école de management, auprès de 3 800 étudiants, révélait que 57 % d'entre eux s'étaient endettés pour rejoindre des écoles de commerce⁴.

Des frais de formation élevés sont-ils gages d'enseignement de qualité ?

En 2018, la loi ORE (« Orientation et Réussite des Etudiants ») instaure Parcoursup. A partir de 2021, l'intégration, dans la plateforme, de formations dispensées par des établissements privés qui ne sont ni sous contrat avec l'État ni d'intérêt général, est désormais autorisée. Jusqu'alors, en ce qui concerne le privé, seuls les Établissements d'Enseignement Supérieur privé d'Intérêt Général (EESPIG), sous contrat avec l'état, étaient autorisés à y être répertoriés. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a organisé une belle campagne publicitaire gratuite pour ces formations privées, qu'il met directement en concurrence avec les formations publiques. En mars 2024, le 6ème rapport du comité éthique et scientifique de Parcoursup consacre un chapitre entier sur la place occupée par les formations

privées sur la plateforme. Il précise que : « Les chiffres [...] illustrent en effet, à eux-seuls, l'importance prise par l'offre privée sur la plateforme Parcoursup. Ainsi, en 2023, 22 % des formations présentes sur Parcoursup hors apprentissage sont portées par des établissements privés ; quant aux formations en apprentissage, ce sont 69 % d'entre elles qui sont dispensées par des établissements privés. »⁵ Ces formations n'apportent pourtant aucun gage de leur qualité : une seule inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - c'est-à-dire une certification délivrée en fonction du taux d'employabilité déclaré par les diplômé·es à la fin de leur cursus - les autorise à apparaître sur la plateforme ; mieux, une école qui a décroché un titre RNCP peut le louer à d'autres écoles ! Un business juteux ! Comme le souligne un article de Libération : « Un titre RNCP se loue en moyenne dans les 10 % du chiffre d'affaires. Une école qui facture l'année de scolarité 6000 euros reverse



au loueur 600 euros par élève... »⁶. En 2021, le Ministère lui-même reconnaissait ne pas avoir la main sur les contenus de formation. Aujourd'hui, ce système est une aubaine pour les groupes financiers, les fonds d'investissement, celles et ceux qui sont prêts à tout pour la rentabilité et la quête d'argent.

Qu'en est-il de la validité des diplômes ?

« Diplôme visé, diplôme d'État, diplôme « reconnu par l'État », titre certifié, inscrit au RNCP, délivrance ou pas des grades, bachelor, master/mastère, établissement labellisé, accrédité », ces mentions volontairement ambiguës prêtent bel et bien à confusion quant à la reconnaissance des diplômes délivrés. Fin 2022, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes a enquêté sur 80 établissements supérieurs privés apposant les labels « contrôlés par l'État »⁷. Elle constate qu'un tiers (30%) de ces établissements adoptent des pratiques commerciales trompeuses relatives à la valeur des diplômes délivrés. Par exemple, les enquêteurs ont identifié l'utilisation de termes tels que « licence », « master » ou « doctorat » ou d'un terme approchant, sans que l'établissement y soit pourtant habilité. Au final, plus de 56 % des 80 établissements contrôlés se sont avérés être en anomalie. Dans son rapport « Apprendre à vivre ensemble », la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur indique que les saisines relatives à l'enseignement supérieur privé ont eu un taux d'augmentation très important depuis 2017 (+ 346 %) : « Certains requérants ont eu la mauvaise surprise de constater que le diplôme obtenu ne leur permettait pas d'emprunter la voie choisie à l'issue d'un cursus parfois long et coûteux. À la déception s'ajoute la colère : en témoignent les demandes d'indemnisation portées par des étudiants en conflit avec leur établissement, en particulier des organismes qui proposent des formations exclusivement attachées à un titre RNCP, souvent dénommées « bachelor » ou « mastère » entretenant une ambiguïté avec le système universitaire »⁸.

Fermetures intempestives : quand étudiant·es et personnels se retrouvent sur le carreau

En février 2023, le Campus Academy d'Aix-en-Provence, école privée faisant partie d'un réseau lancé en 2019 par Michel Ohayon (un homme d'affaire, une des plus grandes fortunes de France), fermait ses portes laissant ses étudiant·es sans diplôme et sans établissement de rattachement, en plein milieu d'année. Une plainte pour escroquerie a été déposée par 35 des élèves qui ont déboursé jusqu'à 15 000 €, perdu plusieurs années d'études et qui se retrouvent sans diplôme⁹ et ¹⁰. Quid du réseau ? Nantes : fermé, Rennes, fermé, Lyon, fermé, Angers, fermé, Toulouse ? En janvier 2024, à Paris, Architektôn, une prépa d'architecture à presque 7 000 € l'année, ferme subitement. Comme pour Campus Academy, les étudiant·es et les personnels sont laissés sur le carreau. Le gérant « s'est fait la malle », le préjudice pour les enseignant·es et parents d'élèves est estimé à 364 000 €¹¹. D'autres structures dont l'homme avait la charge sont aussi concernées. Vet'Etudes, prépa en ligne au concours d'entrée des écoles vétérinaires, a subi le même sort. En à peine dix ans, M'hamed Hammi a fondé plusieurs sociétés – au sein de deux groupes nommés « Prépa Enseigna » et « Peces » – liées au secteur des cours particuliers et de la préparation aux études supérieures...¹².

Voilà, l'enseignement supérieur public est à vendre... Les politiques publiques successives ont organisé sa démolition et ont ouvert en grand la porte au privé, à la spéculation sur l'enseignement. A la CGT FERC Sup, nous défendons un enseignement supérieur national, gratuit, laïque, de haut niveau, démocratique et émancipateur. Nous demandons la stricte application de l'article 13 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Les politiques publiques doivent protéger les activités d'enseignement de toute

marchandisation¹³.

¹ <https://shs.cairn.info/l-enseignement-de-la-gestion-en-france--9782376874539-page-351?lang=fr>

² <https://www.ove-national.education.fr/enquete/enquete-conditions-de-vie/>

³ <https://www.campusfrance.org/fr/cout-etudes-superieures-france-frais-inscription>

⁴ https://www.lemonde.fr/campus/article/2023/11/22/en-ecole-de-commerce-l-endettement-des-etudiants-s-aggrave-je-n-ai-pas-le-droit-a-l-erreur-et-plus-vraiment-de-flexibilite-dans-le-choix-de-mon-orientation_6201622_4401467.html

⁵ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/rapport-cesp-2023-pdf-32001.pdf>

⁶ https://www.liberation.fr/france/2018/07/12/un-label-d-etat-indispensable-au-coeur-d-un-business-juteux_1666173/

⁷ <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/protection-du-consommateur-l-enseignement-prive-superieur-peut-mieux-faire>

⁸ <https://www.education.gouv.fr/rapport-2022-de-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-378820>

⁹ <https://www.francebleu.fr/infos/education/plainte-pour-escroquerie-apres-la-fermeture-precipitee-d-un-campus-universitaire-prive-a-aix-en-provence-2790868>

¹⁰ https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/temoignages-on-nous-vend-du-reve-comment-des-lyceens-deboussoles-par-parcoursup-se-font-escroquer-par-des-ecoles-privees_6284889.html

¹¹ <https://www.ouest-france.fr/education/enseignement-des-prepas-privees-ferment-subitement-le-gerant-sevapore-avec-l-argent-des-etudiants-5e982e5a-bb70-11ee-b9d9-64e72790227c>

¹² https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/05/architekton-vet-etudes-les-mysterieuses-fermetures-de-deux-prepas-privees-aux-ecoles-d-architecture-et-veterinaires_6214799_3224.html?random=816445132

¹³ <https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/9-enseignement-superieur-prive/article/enseignement-superieur-prive-a-but-lucratif-audition-a-l-assemblee-nationale#Qualite-des-formations-proposees>

Le SNPEFP syndique l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement sans contrat avec l'État, des organismes de formation privés, de l'enseignement à distance et de l'Enseignement supérieur catholique.

Le SNPEFP : Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

Rencontre avec

Christine Fourage

Secrétaire Générale du SNPEFP

C'est donc le syndicat CGT des personnels de l'enseignement supérieur privé lucratif (ceux des établissements rattachés à la convention collective de l'enseignement privé indépendant), en particulier les personnels des « universités » catholiques, des écoles privées d'ingénieurs, de commerce, d'art, de mode et de création en général, des BTS privés, des Formation en « Mastères » (qualifiantes mais pas diplômantes), établissements qui, par ailleurs, mélangent toute sorte de publics : en formation initiale ou continue.

Syndicat national, le SNPEFP fonctionne en sections locales, mais regroupe également de nombreux syndiqué-es isolés, en raison

de l'éclatement des structures. 45% des adhérent-es relèvent de l'enseignement privé indépendant (dont 80% dans l'enseignement supérieur privé), le reste relève de la formation. A noter une particularité : 10% des syndiqués du supérieur privé sont anglophones, ce qui a conduit le syndicat à créer un groupe d'action spécifique.

Situation des personnels et conditions de travail

Un premier constat : la croissance forte, stable et soutenue du nombre d'étudiant-es dans ces écoles s'est accompagnée d'une précarisation de

masse et d'un recours plus intensif à des contrats courts pour la majorité du personnel enseignant. Les CDD d'usage (pourtant réservés en principe à des activités temporaires - les « extras » dans l'hôtellerie par exemple) sont utilisés à répétition pour éviter de recruter en CDI. Les CDI, quand il y en a, sont généralement modulables, CDII ou CD2I, c'est-à-dire un CDI « Intermittent », contrat répondant en principe à des besoins permanents, mais dont l'activité ne permet pas de fixer avec précision les périodes de travail et la répartition des heures de travail.

Les emplois du temps sont d'abord construits selon le nombre d'étudiant-es



Photo : © FERCGT

avant de réfléchir à la répartition des heures entre enseignant·es, qui peuvent ainsi se retrouver avec plus de 700h de face à face / an ou au contraire avec très peu d'heures.

Aux ordres des financiers, tout doit être fait pour réduire la masse salariale au nom du regroupement des services et de leur « mutualisation » et le nombre de CDI et CDII pour les enseignant·es. On utilise alors encore d'autres subterfuges : statut de micro-entrepreneur, portage salarial ; avec ces artifices, certains organismes d'enseignement supérieur privé n'ont plus que des « prestataires extérieurs » parmi leurs enseignant·es.

Par ailleurs, les enseignant·es-chercheur·es salariés de ces établissements rencontrent d'immenses difficultés quant à l'exercice de leurs activités de recherche : essentiels dans la communication de leurs employeurs vis à vis des clients, mais aussi vis à vis du MESR (il faut des enseignant·es qualifiés pour obtenir un grade ou un visa de l'Etat, mais aussi pour attirer les étudiant·es), ils reçoivent l'obligation de s'associer à un laboratoire de recherche du public et d'y publier, mais sans qu'aucun moyen financier ne leur soit alloué pour le faire. Quant aux doctorant·es, corvéables à merci, ils ne se voient proposer que des CDD d'usage ou un CDD de mission pour les plus chanceux, et sont surchargés de cours par les écoles.

Il est par ailleurs extrêmement difficile aux enseignant·es salariés de se voir reconnaître un statut de cadre, malgré leur qualification, en général à Bac + 4 et plus.

Télétravail et enseignement à distance

Dans la recherche effrénée au profit, tout comme les CDI, le « présentiel » est jugé trop coûteux. Sous couvert de « transformation digitale », nombreuses sont les écoles à s'engouffrer vers des formations en « bi-modal » ou « comodal », et de nouveaux concurrents tentent l'aventure du tout numérique jusqu'à réduire l'existence physique de l'entreprise à une boîte aux lettres. Idem pour les personnels, tous les motifs sont bons pour forcer le passage en télétravail (des températures extérieures basses, des problèmes de transport ou des mouvements sociaux, par exemple) : cela permet de dupliquer les cours à l'infini, ce qui entraîne des pertes d'heures pour les enseignant·es. Ainsi, dans la même logique, les cours de langue disparaissent de plus en plus et sont remplacés par des cours sur des plateformes d'enseignement de langues, à distance, souvent installées à l'étranger.

Activité du syndicat

De par la nature même des employeurs

concernés et la précarisation à outrance, le syndicat a une activité contentieuse très importante, autour des questions de requalification des CDDU en CDI, de microentrepreneur en salarié, par exemple, mais également autour des questions de représentativité des personnels : les désignations de délégué·es syndicaux sont souvent contestées par les employeurs, les entreprises du secteur pratiquant de nombreuses et fréquentes modifications juridiques autour de leur périmètre. La multiplication des dérives visant à diminuer le nombre de salariés (portage salarial, prestataires extérieurs, micro-entrepreneurs...) rend très compliqués les calculs des effectifs pour seuil des CSE, l'idée étant de ne surtout pas atteindre le seuil de 50 qui donnerait plus de pouvoir aux représentant·es du personnel et surtout limite au maximum la création de collectifs de travail, donc de collectifs syndicaux et l'attribution de droits aux représentant·es du personnel.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur privé lucratif est un véritable laboratoire d'exercice des ordonnances Macron de 2018 : les NAO dans le secteur sont de véritables mascarades, tous les accords sont négociés au moins disant des conventions collectives ou du Code du Travail.

La financiarisation de l'enseignement supérieur privé

Un extrait/résumé des travaux du SNPEFP sur le sujet

Le SNPEFP-CGT analyse pour mieux les combattre les mécanismes de la financiarisation et de l'essor des secteurs de l'enseignement privé lucratif et des organismes de formation.

Les raisons de l'essor de l'Enseignement supérieur privé lucratif sont multiples et sont largement décrites dans les autres articles de ce dossier : paupérisation de l'enseignement supérieur public, réforme de l'apprentissage, financement tous azimuts par l'État et les collectivités locales, apports en capitaux des fonds de pension et de la Banque Publique d'Investissement (BPI France), marketing agressif jouant sur les angoisses des parents et des jeunes, dénigrement de l'enseignement public et ciblage des classes populaires peu averties. Et cela, sans omettre la révolution du code du travail qui a renforcé la partie forte (l'employeur) au détriment de la partie faible (les salariés), et des dispositifs fiscaux et juridiques qui légalisent de fait la fraude à l'impôt et l'abus de bien social pour mieux faire disparaître la valeur ajoutée sur le dos des travailleurs et des citoyens.

La financiarisation du secteur et ses multiples pratiques ont un seul objet : la recherche de la rentabilité à court terme en maximisant la rémunération de l'actionnaire et la valorisation de l'entreprise tout en minimisant les dépenses fiscales et sociales. La formation pédagogique devient, ici, hors sujet.

Un soutien sans faille est apporté par les aides gouvernementales aux grands

groupes de l'enseignement et de la formation privés via le détournement des fonds publics (CIR, alternance, taxe d'apprentissage...). Ces groupes, essentiellement financiers, s'appuient également sur les prêts de BPI France qui s'accaparent une partie des fonds de la Caisse des dépôts et consignations sans en appliquer les règles prudentielles. Tout ceci a conduit à une bulle financière qui ne demandait qu'à éclater : ce secteur marchand a ainsi été la cible des fonds d'investissement britanniques et canadiens qui se sont bousculés pour acheter des groupes afin de placer leur trop plein de capitaux dans ce marché en expansion, à l'exemple des secteurs pharmaceutiques, hospitaliers ou d'aide à la personne. Ces achats, plus qu'onéreux, ont pourtant été réalisés sans tenir compte de l'intensité concurrentielle, de l'incertitude réglementaire, du poids des dispositifs publics dans le financement de l'activité et du développement, de l'inflation des dépenses ni d'ailleurs de la structure financière des groupes.

Le principe réside dans la démultiplication de sociétés constitutives d'un groupe afin de créer une structure opaque favorisant une circulation de flux financiers qui a pour seul but d'assécher les résultats des diverses entreprises (pour fuir l'impôt) quand ledit groupe se porte très bien.

Pour ce faire, diverses pratiques de facturations entre différentes sociétés d'un même groupe sont utilisées : les frais de management facturés par la maison-mère à ses filiales (coût de fonctionnement du groupe comprenant entre autres les salaires des dirigeants

et les frais de siège), les redevances liées à l'activité (loyers, marque/logo, gestion de l'activité dont RH, finances, achats ...), les prestations de services centralisés (informatique, marketing, commercialisation, conseils), les loyers (utilisation des locaux via des SCI), les centres de services partagés (comptabilité, paie, RH, etc.). Pour visualiser le système, il suffit d'imaginer une entreprise-école qui verse des loyers à une société immobilière, des redevances à une société de communication et de marketing, des dividendes et des redevances à la holding et enfin des royalties à une société extérieure au groupe, mais détentrice de la marque et de son logo. La société de communication reversant elle aussi des dividendes à la holding ! L'entreprise-école est focalisée sur le recrutement de clients (les élèves) et la facturation de « prestations pédagogiques », la gestion de fichier excel, sans avoir ni la maîtrise de sa communication ni celle de sa stratégie.

Aux ordres des financiers, la direction d'une école est surtout chargée de recruter les « clients » et de faire passer les « réformes pédagogiques successives » visant à saturer les salles de cours et réduire les heures de face-à-face, le « présentiel » étant trop coûteux. La fameuse « transformation digitale » de l'enseignement en direct et en différé avec le mixte « présentiel »/« distanciel », dans le jargon marketing « bi-modal » ou « comodal », supposée garante de nouveaux marchés et clients, relève de la quête du Graal. Une politique menée tambour battant par Galiléo et ses formations 100 % en numérique de sa filiale Studi (2018) et par AD Education avec le rachat, d'Oktogone (2022) spécialiste de la formation à distance, pour 200 M€.



Le CNESER (Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) est un poste d'observation intéressant pour voir comment le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche favorise l'enseignement supérieur privé.

L'enseignement supérieur privé vu du CNESER

Thomas Deghaye

CGT FERC Sup syndicat Université de Lille

Les mille et une voies pour faire reconnaître un diplôme privé

Les établissements supérieurs privés n'ont aucune obligation de faire reconnaître leurs diplômes par l'État, mais cette reconnaissance leur donne de la crédibilité et nourrit leur démarche commerciale. La manière la plus simple pour ces établissements d'obtenir une reconnaissance de l'État est d'inscrire leurs diplômes sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ce répertoire est géré par France Compétence qui dépend du Ministère du Travail. L'inscription d'un diplôme sur ce répertoire vise à garantir le niveau de qualification professionnelle, mais pas la qualité académique. Comme le RNCP ne dépend pas du Ministère de l'enseignement supérieur, ces inscriptions ne passent pas par le CNESER.

Une autre manière d'obtenir une forme de reconnaissance publique pour des établissements privés est d'établir une convention avec des établissements publics pour que les titulaires de leurs diplômes obtiennent également le diplôme correspondant de l'établissement supérieur public. Ces conventions sont votées par les CFVU et ne sont donc pas non plus examinées par le CNESER.

En revanche, pour qu'un diplôme privé confère le grade de licence ou de master

(et qu'il permette l'attribution de crédit ECTS et ainsi la poursuite d'études), ou pour qu'un diplôme soit visé par le Ministère et obtienne l'équivalence de la licence ou du master, cela nécessite un arrêté du Ministère. Ces deux procédures sont donc soumises à l'avis consultatif du CNESER.

Ces formes de reconnaissance ont le double avantage pour les établissements privés de donner la possibilité à leurs étudiant-es (parfois appelé-es client-es) de toucher les bourses du CROUS et de légitimer institutionnellement leur formation. En effet, le visa est accordé après une évaluation du Ministère garantissant en théorie la qualité académique de la formation. En théorie, car en pratique, beaucoup manquent d'adossement à la recherche, ou ont une majorité d'enseignants non qualifiés, voire un volume de cours indigent.

Quelques chiffres

Il n'est pas aisé d'effectuer une synthèse, tant les arrêtés soumis à l'avis du CNESER sont variés : parfois, un texte se concentre sur un établissement particulier, parfois il propose en bloc une liste de diplômes mélangeant établissements publics, privés associatifs et privés lucratifs. En 2023, 81 diplômes de l'enseignement supérieur privé se sont vus accorder soit un visa du ministère (57), soit la conférence du grade

de licence (20), soit la reconnaissance de la préparation au BTS (4). Les secteurs les plus concernés sont le commerce et le management (50), puis les formations d'ingénieurs (13) et d'audiovisuel (8). La majorité de ces diplômes sont délivrés par du privé associatif (53), mais une part non négligeable concerne l'enseignement à but lucratif (28). Ces derniers chiffres étant un ordre de grandeur, car il est parfois difficile de se repérer dans la jungle des formes juridiques de ces établissements.

L'avis du CNESER a été d'une remarquable régularité, puisqu'il a été défavorable sur l'ensemble des textes présentés... ce dont n'a jamais tenu compte le ministère qui les a toujours publiés.

Au-delà de la diversité...

Si la qualité des formations concernées est variée, le problème de cette reconnaissance ministérielle est identique. Toutes ces formations privées aux prix exorbitants vivent selon la logique que la formation est un investissement de l'individu sur sa propre carrière, tandis que la cohérence d'un service d'enseignement supérieur public repose sur l'idée que l'élévation du niveau de formation est un bien commun. En apportant une reconnaissance étatique au secteur de l'enseignement supérieur privé, le ministère créé la confusion entre ces deux logiques antagonistes.

Mails aux adhérents, boucles signal, cloud, site internet... notre militantisme est aussi devenu numérique, absorbant pas mal de notre activité. Le jeu en vaut-il la chandelle ?

François Poupet

CGT FERC Sup syndicat de Nantes Université

De l'usage numérique au sein de la CGT...et de nos syndicats...

Big Brother is watching aussi le syndicalisme

Le monde numérique a, depuis trois décennies, progressivement colonisé tout, jusqu'au syndicalisme, avalant dans sa dévoration l'intégralité des interactions sociales de l'action militante : collecte et diffusion de l'information sur les vitrines du net, échanges sur les listes mail, sur les boucles signal ou whatsapp, propagande sur les réseaux sociaux. Pétitions, tribunes, événements virtuels, webinaires, c'est l'avalanche ! Celle d'une grande vague qui a subsumé la façon de militer, de communiquer, d'agir.

Le monde de l'agir s'est donc doublement métamorphosé : il s'est « étendu » tout d'abord, l'espace s'étirant en même temps qu'il se contractait. J'échange à l'autre bout de la France ou du monde, juste dans un clic. Je peux « mobiliser » l'attention à

distance, sans les mains, sans les jambes, presque par télépathie. C'est magique, non ? En même temps, le silence de ces espaces infinis numériques n'est-il pas au fond effrayant ?

« Proxémie », vous avez dit « proxémie » ?

Mais l'univers du militantisme s'est recroquevillé aussi, se refermant sur la proxémie, à savoir l'isolement dans une boucle de personnes qui me sont proches (si proches...), qui partagent ma façon (forcément la seule et unique valable) de voir les choses... Ah, la chaleur trompeuse du « même » et du « même », cette capacité à reproduire le sentiment, à partager une colère identique !

Far, far away...

Il s'est aussi encore plus polarisé aussi,

parfois. Les réseaux sociaux, le mail, c'est le temps posé de côté, c'est souvent l'urgence de se livrer : c'est souvent l'émotion comme un gage d'une vérité, la sienne. Qu'il est beau de tourner en rond dans certaines ostracisations ou excitations... dans les orbes des « rumeurs » qui roulent comme pierres qui n'amassent pas mousse. Les listes mail deviennent parfois des champs de bataille sans modération, sans boussole autre que la grande dérive vers on ne sait où.

Le numérique militant, c'est encore le risque d'un retrait : comme on se retirait au Grand Siècle, dans un désert plein d'attraits figurés... Mais ici, c'est le désert du trop-plein, de l'infini des signes et des échos : c'est une espace qui bruisse de mots, de sons, d'images, mais à côté du réel, voire loin, très loin de lui.



Photo : © Gwenael Piaser - Flickr

« Sa cervelle contre celle d'autrui »

Éprouve-t-on réellement le monde, son épaisseur, sa chair, lorsqu'on communique à travers les paroles mortes de nos claviers ? Peut-on réellement réfléchir de manière satisfaisante, à distance, en virtuel ? Touche-t-on réellement autrui ? Le met-t-on en action comme on le ferait « sur le terrain » ? Mieux, peut-on vraiment débattre, délibérer, en ligne ? Permettez-moi d'en douter. Déjà, ce n'est pas facile en réel, alors à travers le filigrane de nos peaux numériques...

La bulle numérique tend fréquemment, en effet, à nous diviser, à nous séparer, à commencer dans et « de » notre syndicat : rien ne remplace pourtant le face à face de la discussion « pour frotter et limer sa cervelle contre celle d'autrui », comme l'écrivait Montaigne en son temps.

Séparé du collectif, uniquement dans un lien par mail, on se coupe de ce qu'est l'essence du syndicalisme, à savoir la fédération des cœurs et des pensées, la solidarité des travailleurs.

Truisme

Truisme, certes, mais osons-le : les tchats, les visios, les listes mail (profs-sup ou autres), et j'en passe, ne sont que des outils syndicaux, qui ne sauraient se substituer à l'inclusion dans la vie syndicale, à la participation aux mille petites tâches du jour le jour, à la formation des adhérents et militants, à l'accueil de toutes et tous, à l'émancipation intégrale des travailleurs aussi bien qu'à la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Alors, combien de réunions dans nos syndicats ? Combien d'Assemblées Générales dans l'année ? Combien de

temps à parler, à simplement parler, à simplement accueillir quelqu'un-e lors de permanences syndicales ? Combien de moments conviviaux devant un verre, au local, à commencer à refaire le monde, ensemble ?

Alors, oui, il faut se servir de nos beaux joujoux numériques : ils sont bien utiles parfois, reconnaissons-le. Mais ne les prenons pas pour ce qu'ils ne sont pas. Ce serait confondre la technique et sa finalité, ou plutôt ses fins, les nôtres, à savoir la transformation de notre monde, à commencer par nos lieux de travail.

Au final, pour pasticher Pelloutier (l'inventeur des bourses du travail), on ne connaît pas vraiment la « science de son malheur » à travers les écrans, mais en échangeant ensemble, sur son lieu de travail, dans le syndicat.

Contre-atlas de l'Intelligence artificielle :

Les coûts politiques, sociaux et environnementaux de l'IA

Alex Korber
Syndicat CGT FERC Sup ENS de Paris



Contre-atlas de l'Intelligence artificielle: Les coûts politiques, sociaux et environnementaux de l'IA

Par Kate Crawford

Éditions Zulma, 2022, 384 pages

979-1-03870-108-3



<https://www.zulma.fr/livre/contre-atlas-de-lintelligence-artificielle/>

L'Oracle qui se cache derrière les nuages devient accessible. Il peut nous aider à rédiger des fiches de lectures, écrire du code informatique, peaufiner un devoir d'histoire ou peut prendre la photo d'une personne qui n'existe pas.

C'est très pratique mais l'Oracle demande en contrepartie des sacrifices humains, beaucoup d'eau et de matériaux devenus rares sur notre planète.

Ce prétendu Oracle, plus connu sous le nom d'intelligence artificielle, n'est qu'une nouvelle tentative de révolution industrielle portée par les mêmes impératifs que les précédentes : faire rapidement du profit en réduisant les coûts de production. Spéculer sur l'innovation technologique produite ailleurs, loin du cœur de cible, pour ne pas choquer sa conscience tout en rendant l'infrastructure invisible, magique et ésotérique.

Voyage initiatique

Kate Crawford dans son enquête « Contre-atlas de l'Intelligence artificielle : Les coûts politiques, sociaux et environnementaux de l'IA » va s'en rapprocher pour lever la voile sur les origines, les intentions, les territoires et les vies détruites par ce fantôme mis à exécution quels qu'en soient les coûts.

L'auteure nous convie à une investigation sur le terrain, de la Californie à l'Asie, l'Afrique, où on conçoit l'IA, où on l'alimente et où ses déchets se répandent. Il s'agit de la rendre consistante et organique, faite de matériaux et d'énergies. Les producteurs d'IA ont besoin de cette mondialisation pour la rendre rentable.

Généalogie d'un crime

Des intentions obscurantistes voilent parfois de magie et de surnaturel ces dispositifs qui se changent progressivement en pseudo-science. Par exemple, les analyses réalisées à partir des visages par les IA cherchant à déterminer nos émotions et nos intentions sont trompeuses, car effectuées à partir de données biaisées.

Les jeux massifs de données alimentant les IA actuelles sont fondés sur des sources de données socialement biaisés telles les premières banques d'images de visages composées principalement de condamnés en prison, plus largement racisés.

Des intentions politiques répressives, racistes et réactionnaires émergent, faisant de ces « IA » de formidables outils de contrôle des populations, une cybernétique sécuritaire se rapprochant de nous intimement : nos visages, notre manière de nous comporter et d'être sont autant de risques de s'auto-incriminer face aux pouvoirs qui en sont équipés.

Les États démissionnaires, en plus sous-traitant parfois ces dispositifs policiers à des firmes privées, se mettent à l'écart de plus en plus de tout contrôle démocratique.

Les entrailles de l'oracle

Ni intelligentes, ni artificielles, les IA consomment des vies, des territoires, de l'énergie, induisent de la souffrance au travail dont le micro-management est maintenant automatisable.

Oui c'est un changement radical des pratiques humaines, pratiques intellectuelles, artisanales, industrielles mais à quel prix ? Tant que le travail des tacheron-nes continuera ? Que les ressources ne se seront pas taries pour faire opérer la magie ?

Cet essai-enquête permet de se faire une idée de la fuite en avant orchestrée par une industrie ayant des marges de manœuvres financières inédites.

Une autre intelligence artificielle ?

Evgeny Morozov dans son article du Monde diplomatique d'août 2024¹ met en lumière les « perdants » de l'histoire de l'informatique, quelques hippies, psychiatres, anthropologues, cybernéticiens. Ceux qui portaient une amélioration de nos capacités cognitives humaines à l'aide de l'outil informatique plutôt que de les mimer maladroitement.

Cet article fait entrevoir des possibles réappropriations émancipatrices des technologies contemporaines sans verser dans le techno-solutionnisme.

¹ Une autre intelligence artificielle est possible », par Evgeny Morozov (abonnés, août 2024) // <https://theorie.monde-diplomatique.fr/67302>



Photo : © CommScope - Flickr



La **CGT**
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

*Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur*

L'écho du Sup

Le journal de la CGT FERC Sup ■ n°7 - Février 2025